



UN PÉRIPLÉ CANADIEN



MCDP Rapport annuel 2011-2012

© Musée canadien pour les droits de la personne

Photos : MCDP, Dan Harper

Conception : MCDP

Impression : Prolific Group

SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE DU MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE :

269, rue Main, 4e étage

Winnipeg (Manitoba) R3C 1B3

Tél. : (204) 289.2000

ATS : (204) 289.2050

Sans frais: 1 877 877.6037

MUSEEPOURLESDROITSDELAPERSONNE.CA

ISSN 1925-7465

Rapport annuel (Musée canadien pour les droits de la personne. Imprimé)

Musée canadien pour les droits de la personne--Périodiques

Droits de l'homme (Droit international)--Musées--Canada-- Périodiques

Musées--Canada-- Périodiques

Musées--Manitoba--Winnipeg-- Périodiques

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Au sujet du musée	05
Mot du président intérimaire du Conseil d'administration	06
Mot du président-directeur général	07
Gouvernance de la Société	10

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2011-2012

12

Activité de programme 1 : Contenu et programmation	15
Activité de programme 2 : Édifice permanent et bureaux provisoires	21
Activité de programme 3 : Gérance et administration des affaires	23
Aller de l'avant	26

ÉTATS FINANCIERS

Commentaires et analyse de la direction	28
Responsabilité de la direction	33
Rapport de l'auditeur	34
États financiers	36
Notes complémentaires	40





AU SUJET DU MUSÉE

Le Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP) est le premier musée exclusivement consacré à l'évolution des droits de la personne au Canada, à leur avenir et à leur célébration. Notre but est non seulement de créer un carrefour national voué à faire connaître les droits de la personne, mais aussi de contribuer à l'avènement d'un nouveau leadership en matière de droits de la personne, tant au Canada qu'à l'échelle planétaire.

Nous inviterons les Canadiennes, les Canadiens et nos hôtes internationaux à participer à une expérience axée sur l'immersion et l'interactivité qui procurera l'inspiration et les outils nécessaires pour prendre position pour les droits de la personne.

Nous accueillerons nos visiteurs comme des partenaires dans un voyage visant à abolir les barrières et à générer un changement réel et durable dans la vie d'autrui.

Premier musée national créé depuis près d'un demi-siècle, le Musée canadien pour les droits de la personne est aussi le premier établi à l'extérieur de la région de la capitale nationale. En érigeant un tel lieu au cœur du continent, nous engageons une conversation visant à assurer un avenir rayonnant pour le Canada, et un monde meilleur.

MOT DU PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le dixième premier ministre du Canada a prononcé cette phrase célèbre : « Certains pays ont trop d'histoire, mais nous, nous avons trop de géographie ». Soixante-quinze ans ont passé depuis que ces mots ont été prononcés à la Chambre des communes, mais peu de gens au Canada mettraient leur pertinence en doute, même aujourd'hui.

Le Canada demeure une nation relativement peu nombreuse, mais sa stature est aussi grande que le territoire qu'englobent ses frontières. L'étendue de notre territoire provoque souvent une distance entre nous, au propre comme au figuré. Pourtant, nous composons avec nos différences, bien qu'imparfaitement, avec un désir commun bien ancré d'être connus pour former une seule nation – la nation canadienne – et ce, en dépit et en raison de notre identification aux divers coins de pays, souvent fort différents les uns des autres, qui composent notre confédération.

Cette unité que nous trouvons au cœur même de nos différences, qu'il s'agisse de géographie, d'ethnicité, de langue ou de tendance politique, est la clé de l'histoire du Canada. Le fait que nous puissions trouver un but commun dans ces différences – différences si profondes qu'au premier abord, elles semblent insurmontables – est la clé de l'histoire du Musée canadien pour les droits de la personne.

En tant que nation, nous avons encore du chemin à parcourir pour que les droits de chacun de nos citoyens soient pleinement respectés, dans toute leur expression. Malgré tout, mon expérience me dit que le Musée canadien pour les droits de la personne est le plus grand espoir de notre nation d'abattre les barrières qui se dressent toujours devant le plein respect des droits.

Sur le plan professionnel, je suis chef des opérations financières d'une société du secteur de l'énergie dont le siège social est situé à Calgary. Pourtant, en tant qu'artisan du Musée, je partage un but commun avec cette jeune doctorante de

Montréal qui donne de son temps pour siéger au Comité consultatif de la conception universelle (CCCU); avec cet enseignant d'Halifax, également, qui s'investit tellement pour aider à forger le programme éducatif du Musée; et avec ce jeune membre des Premières nations de Winnipeg dont l'inépuisable énergie en fait un membre essentiel de l'équipe de conseillers jeunesse du Musée.

Je ne prétends pas avoir quoi que ce soit de commun avec ces remarquables citoyens, mais tout est là. Le Musée canadien pour les droits de la personne rassemble des Canadiennes et des Canadiens pour une cause commune, pour que nous puissions apprendre les uns des autres, trouver l'inspiration les uns auprès des autres et, ensemble, bâtir un avenir pour notre pays, avec une vision commune d'un Canada réellement favorable à l'intégration, où les droits de tous sont pleinement respectés.

Connaissez-vous un autre projet qui ait réuni récemment une si riche diversité de citoyens canadiens pour servir une si noble cause?

Au Musée canadien pour les droits de la personne, nous avons nos propres défis à relever, qu'ils soient d'ordre économique ou qu'ils touchent nos expositions et notre programmation. Ces défis ont occupé une grande partie de notre attention au cours de la dernière année.

Malgré tout, nous savons que nos efforts finiront par porter des fruits et qu'en dernier ressort, ils changeront le cours de l'histoire. Nous le savons parce que les Canadiennes et les Canadiens, de tous les coins de ce vaste pays, s'y sont engagés.

Eric Hughes
Président intérimaire, Conseil d'administration



Pour son dévouement et ses conseils éclairés, le Conseil d'administration tient à transmettre sa plus profonde reconnaissance à Arni Thorsteinson, président fondateur du Musée, dont le mandat s'est terminé le 31 décembre dernier. Figurant parmi les investisseurs les plus réputés du Canada, M. Thorsteinson est un ardent défenseur du projet

du Musée depuis le début. En plus d'avoir été le premier président du Conseil d'administration du Musée, M. Thorsteinson est un important donateur des Amis du Musée et il demeurera au service du Musée dans les activités de financement. Eric Hughes, auparavant vice-président du Musée, assure l'intérim.

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au moment où vous lirez ces lignes, l'époustouflant extérieur du Musée canadien pour les droits de la personne se dressera presque achevé. De grands panneaux de verre enveloppent maintenant l'ensemble de l'édifice, fidèle au célèbre dessin de l'architecte Antoine Predock. L'émblématique Tour de l'espoir a pris forme et se dresse déjà comme un nouveau symbole national de toutes les occasions à saisir.

Pourtant, alors même que cette saisissante structure prend vie, la question ne perd aucunement sa pertinence : Pourquoi? Pourquoi avons-nous tant besoin d'un musée typiquement canadien consacré aux droits de la personne? Quel vide vient-il combler? La vie de qui pourrait-il changer?

Je réfléchis souvent à cette question pendant que nous nous efforçons jour après jour de créer un musée qui s'attirera la confiance des Canadiennes et des Canadiens et nourrira leur fierté. Pour moi, la réponse réside dans une anecdote racontée par l'un des fondateurs du Musée : des centaines d'élèves canadiens en visite à Washington avec leur école secondaire, faisant la queue avec enthousiasme pour pouvoir apercevoir la Déclaration d'indépendance et autres artefacts incontournables de la fondation de la démocratie américaine.

J'applaudis ces élèves devant leur passion et leur zèle à apprendre tout ce qu'ils pouvaient au sujet d'un formidable événement. Cette anecdote nous a poussés à nous demander où, au Canada, nous pouvions nous réunir pour raconter l'histoire de notre propre évolution démocratique; à quel endroit nous nous retrouvions, en tant que Canadiennes et Canadiens, pour étudier les droits, les responsabilités, les libertés, les défis et les luttes qui avaient forgé notre propre culture. Plus important encore, nous nous sommes demandé à quel endroit nous pouvions converger, en tant

que citoyens canadiens, pour écrire les prochains chapitres de notre propre histoire; un endroit où nous pourrions ensemble tracer la voie pour que le Canada célèbre et protège les droits, les libertés et les possibilités auxquels chaque citoyen a droit.

Aujourd'hui, les Canadiennes et les Canadiens construisent ce lieu. Au moment où l'extérieur frappant du Musée canadien pour les droits de la personne parvient à sa forme définitive se poursuit une tournée d'envergure vraiment nationale visant à donner forme à l'expérience muséale.

Nous saluons les milliers de Canadiennes et de Canadiens qui se sont joints à nous en cours de route. Le Musée canadien pour les droits de la personne est une entreprise sans précédent qui se concrétise uniquement grâce à la sagacité, la conviction et la générosité de milliers de citoyens canadiens de tous horizons.

Il n'est pas facile de construire une institution nationale entièrement consacrée à un sujet qui touche le cœur même de ce que nous sommes – en tant qu'individus et en tant que nation. Il faut se rappeler que, comme dans tout voyage mémorable, ce n'est qu'au bout d'une montée difficile que nous pourrons jouir de la vue la plus extraordinaire.

Grâce à tous les pas que les Canadiennes et les Canadiens ont franchis ensemble, un panorama canadien distinctif s'offre maintenant à nos yeux.

Stuart A. Murray
Président-directeur général



Le président-directeur général du Musée souhaite la bienvenue à M. Gilles Hébert dans ses nouvelles fonctions de vice-président, secteur de la pratique muséale. M. Hébert assurera la direction de l'équipe du Musée chargée des expositions et supervisera le programme éducatif. Actif dans le domaine des arts depuis 25 ans, M. Hébert a

occupé des postes à la haute direction de plusieurs organisations culturelles renommées du Canada. Originaire de Saint-Boniface, Manitoba, M. Hébert a reçu la Médaille d'or du jubilé de la Reine et le prix Celebrated Alumni de la Faculté des Arts de l'Université du Manitoba.



PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Revue de l'année

Les jours ensoleillés, le Musée canadien pour les droits de la personne prend un éclat remarquable. Les rubans de verre qui enveloppent l'édifice capturent les rayons du soleil et reflètent la couleur du ciel des Prairies.

Pour les membres du Conseil d'administration du Musée, pour les membres du personnel et pour les gens qui visitent le chantier de construction, il s'agit d'un phénomène nouveau.

Il y a quelques mois seulement, le Musée était toujours gainé d'acier, la pose du vitrage n'étant pas commencée. Aujourd'hui, les visiteurs s'émerveillent devant le jeu réciproque des divers éléments de l'édifice, presque terminé.

La réalisation de l'édifice physique du Musée est le jalon le plus visible que nous ayons franchi l'an dernier, mais l'exercice 2011-2012 a été marqué de bien des réalisations, dans de nombreux domaines. Nous avons avancé à pas de géant dans l'élaboration de nos expositions et du contenu. Nous avons établi de nouveaux partenariats avec des écoles et des universités, des organisations œuvrant pour les droits de la personne et même d'autres nations. Nous avons mis au point des outils numériques qui non seulement vont extraordinairement améliorer l'expérience des visiteurs, mais qui nous permettront aussi de mieux communiquer l'information et les données au-delà des portes du Musée.

Le travail que nous avons accompli au cours de la dernière année reflète notre engagement à mener des consultations et à assurer le caractère universel du Musée. Nous avons poursuivi notre tournée nationale sans précédent en élargissant le dialogue auprès d'organisations ethnoculturelles, de leaders de la communauté et de nos partenaires autochtones. Nos plans d'expositions commençant à prendre forme, nous sommes allés de l'avant avec un rigoureux processus d'examen par les pairs du milieu universitaire. En décembre, nous avons tenu notre première assemblée publique annuelle.

Peut-être le plus grand succès du Musée au cours de cette dernière année est-il le remarquable progrès accompli, malgré les nombreux écueils à franchir.

Au dernier trimestre de 2011, nous avons annoncé que des difficultés imprévues, nées surtout d'un besoin d'acier supplémentaire pour la structure, auraient d'importantes conséquences sur notre budget d'immobilisations. Après un examen détaillé et une évaluation par un tiers de notre plan stratégique, nous avons revu le montant total de notre budget d'immobilisations à 351 millions de dollars.

Face à ces difficultés financières, nous avons répondu par un rigoureux programme de restrictions budgétaires qui a contribué à donner au Musée la solide fondation dont il avait besoin pour surmonter ces difficultés en plus d'affronter le ralentissement économique mondial. Comme nous l'expliquons dans le rapport de cette année, nous sommes parvenus à réduire les frais d'exploitation de plus de 10 millions de dollars cette année, n'ayant dépensé que 11,7 millions de dollars sur un budget de 21,7 millions de dollars.

Nous saluons le formidable travail abattu par les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne, organisation déjà connue pour avoir mené l'une des campagnes de financement privé les plus fructueuses du genre dans l'histoire du Canada. Fidèles au poste, les Amis du Musée tiendront le gouvernail dans cette prochaine étape de notre parcours de financement.

Aujourd'hui, en jetant un coup d'œil derrière nous sur une année mémorable, nous continuons à aller de l'avant avec optimisme et détermination. Maintenant que notre édifice de base est presque terminé, nous nous tournons vers le travail qui reste à faire, d'ici l'inauguration du Musée, la plus importante étape de notre périple.

GOVERNANCE DE LA SOCIÉTÉ

Société d'état constituée en vertu de la *Loi sur les musées*, le Musée est indépendant du gouvernement dans son fonctionnement quotidien, ses activités et sa programmation.

Mandat

En vertu de la *Loi sur les musées*, notre mandat consiste à « étudier le thème des droits de la personne en mettant l'accent sur le Canada, mais sans s'y limiter, dans le but d'accroître la compréhension qu'à le public des droits de la personne, de promouvoir le respect d'autrui et de favoriser la réflexion et le dialogue ».

Le Musée est soumis au régime de contrôle et de responsabilité établi en vertu de la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Musée doit aussi se conformer à une gamme d'autres lois dont la *Loi fédérale sur la responsabilité*; la *Loi sur l'accès à l'information*; la *Loi sur la protection des renseignements personnels*; le *Code criminel*; la *Loi sur les langues officielles* et règlement afférent, et le *Code canadien du travail*.

En vertu de la *Loi sur les musées*, le MCDP est dirigé par un Conseil d'administration dont les membres sont nommés par le gouverneur en conseil. Indépendant de l'équipe de direction du Musée, le Conseil d'administration assure l'orientation stratégique et la supervision de la société d'État. Il relève du Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles. Le ministre assure aussi la liaison entre le Musée et le Cabinet.

Les rôles et responsabilités du Conseil d'administration et de ses comités sont définis dans les statuts et règlements du Musée et dans les mandats, selon le cas. La *Loi sur les musées* confère la responsabilité de la gestion quotidienne du Musée à son directeur, à titre de président-directeur général de la Société. L'équipe de direction gère les activités quotidiennes du Musée et veille à sa viabilité et à la réalisation de ses objectifs.

Le Conseil d'administration a créé deux comités en 2012 : le Comité de ressources humaines et de gouvernance et le Comité de contenu. Le Comité de ressources humaines et de gouvernance supervisera la gestion du rendement du président-directeur général; conseillera et guidera la direction au sujet des questions touchant les ressources humaines; rédigera une politique interne relative à la formation continue des membres du Conseil d'administration et aidera à combler les besoins dans ce domaine. Le Comité de contenu guidera la direction pour que le contenu des expositions et la programmation du Musée permettent de réaliser pleinement la vision qu'entretient le Conseil d'administration de l'expérience des visiteurs. Chacun de ces comités s'est réuni à maintes reprises en 2012. La création de ces nouveaux comités suit celle du Comité exécutif en 2008 et du Comité de vérification en 2009.

Vision

« Être un établissement canadien et international exceptionnel qui offre aux Canadiennes, aux Canadiens et aux visiteurs une compréhension de l'histoire des droits de la personne et de la lutte incessante menée partout dans le monde pour en assurer la défense, notamment le rôle important joué par le Canada à cet effet; favoriser le respect de la dignité et des droits de tous les citoyens; encourager l'apprentissage des droits de la personne, de même que le débat, le dialogue et les travaux d'enseignement supérieur dans ce domaine; célébrer les réussites exemplaires de l'esprit humain et servir de catalyseur à l'action individuelle tangible. »





Valeurs

OBJECTIVITÉ : Les programmes et expositions du Musée reposeront sur des points de vue multiples et traiteront des questions de droits de la personne de façon proactive et équilibrée.

INNOVATION : Le Musée tirera parti des plus récentes technologies numériques et interactives afin d'offrir l'expérience la plus enrichissante possible à ses publics.

ACCESSIBILITÉ ET INCLUSIVITÉ : Le Musée sera un endroit accueillant dans les deux langues officielles pour les Canadiennes, les Canadiens et les visiteurs quel que soit leur âge, leur sexe, leur orientation, leur capacité, leur culture et leurs croyances.

COLLABORATION : Le Musée s'associera à des partenaires locaux, nationaux et internationaux afin de poursuivre sa mission.

DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET RESPONSABILITÉ SOCIALE : Le Musée se fera le porte-parole de la promotion des droits de la personne par l'entremise de sa programmation institutionnelle et de son implication dans la collectivité.

CADRES DE DIRECTION (de gauche à droite)

Président-directeur général : Stuart A. Murray
Chef des opérations financières : Susanne Robertson, C.A.
Vice-président, secteur de la pratique muséale : Gilles Hébert

DÉFENSE DES INTÉRÊTS ET RESPONSABILITÉ SOCIALE : Le Musée se fera le porte-parole de la promotion des droits de la personne par l'entremise de sa programmation institutionnelle et de son implication dans la collectivité.

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : L'édifice du Musée sera construit de manière à se qualifier en vue de la certification LEED argent et les activités du Musée reflèteront notre détermination à appliquer des pratiques de développement durable.

Le Musée accueille de nouveaux membres au sein du Conseil d'administration : M^{me} Deena Granot, M^{me} J. Pauline Rafferty et M. John Fitzgerald Young. Nommés en mai 2012, c'est avec le même leadership et le même désir de contribuer au Musée qu'ils reprennent le flambeau des membres sortants suivants : le Sénateur Vim Kochhar, le D^r Yves Laberge et M. Bill Barkley. Nous remercions ces derniers pour leur précieuse collaboration et leur dévouement à la cause du Musée, et nous souhaitons la bienvenue à leurs remplaçants.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (Au 31 mars 2012, de gauche à droite)

Président intérimaire : Eric Hughes, C.A., Calgary, AB **Présidente du Comité de vérification :** Lisa Pankratz, F.C.A, C.F.A., Vancouver, C.-B.
Administratrice : Gail Asper, O.C., O.M., Winnipeg, MB **Administrateur :** Bill Barkley, F.C.M.A., Victoria, C.-B.*
Administrateur : Ronald Corey, O.C., Westmount, Qc **Administratrice :** L'hon. Constance R. Glube, O.C., O.N.S., Q.C., Halifax, N.-É.
Administrateur : Sénateur Vim Kochhar, O. Ont., O.M.C.* Toronto, ON **Administrateur :** Yves Laberge, Ph. D., Québec, Qc*
Administratrice : Lindy Ledohowski, Ph.D., Ottawa, ON **Administrateur :** Dr. Wilton Littlechild, Hobbema, AB

*Mandat échu en mai 2012.



ORIENTATION STRATÉGIQUE 2011-2012

Au Musée, la planification des activités et le développement demeurent fondés sur les grands objectifs définis en 2008 dans l'architecture d'activités de programme (AAP). Les réalisations du Musée dans chacun des domaines prioritaires sont présentées dans les pages qui suivent.

CONTENU ET PROGRAMMATION

OBJECTIF : Grâce à des consultations et une participation continues, créer un contenu et une programmation objectifs, innovateurs et accessibles qui remettent en question la façon dont les gens pensent et se comportent relativement aux droits d'autrui.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Le Musée présente des expositions accessibles, invitantes et enrichissantes qui ouvrent sur diverses perspectives – dans les deux langues officielles – de manière à favoriser la réflexion et le dialogue, créer un environnement propice au changement et inciter les visiteurs à poser des actes pour promouvoir les droits de la personne.
- Le Musée élabore des programmes communautaires et des programmes d'éducation, de formation et d'apprentissage qui complètent et renforcent les expositions.
- Le Musée crée un cadre de travail favorisant des recherches et un enseignement supérieur solides.
- Le Musée adopte une démarche favorisant le rayonnement à l'échelle mondiale, la mobilisation, l'accessibilité et le service.

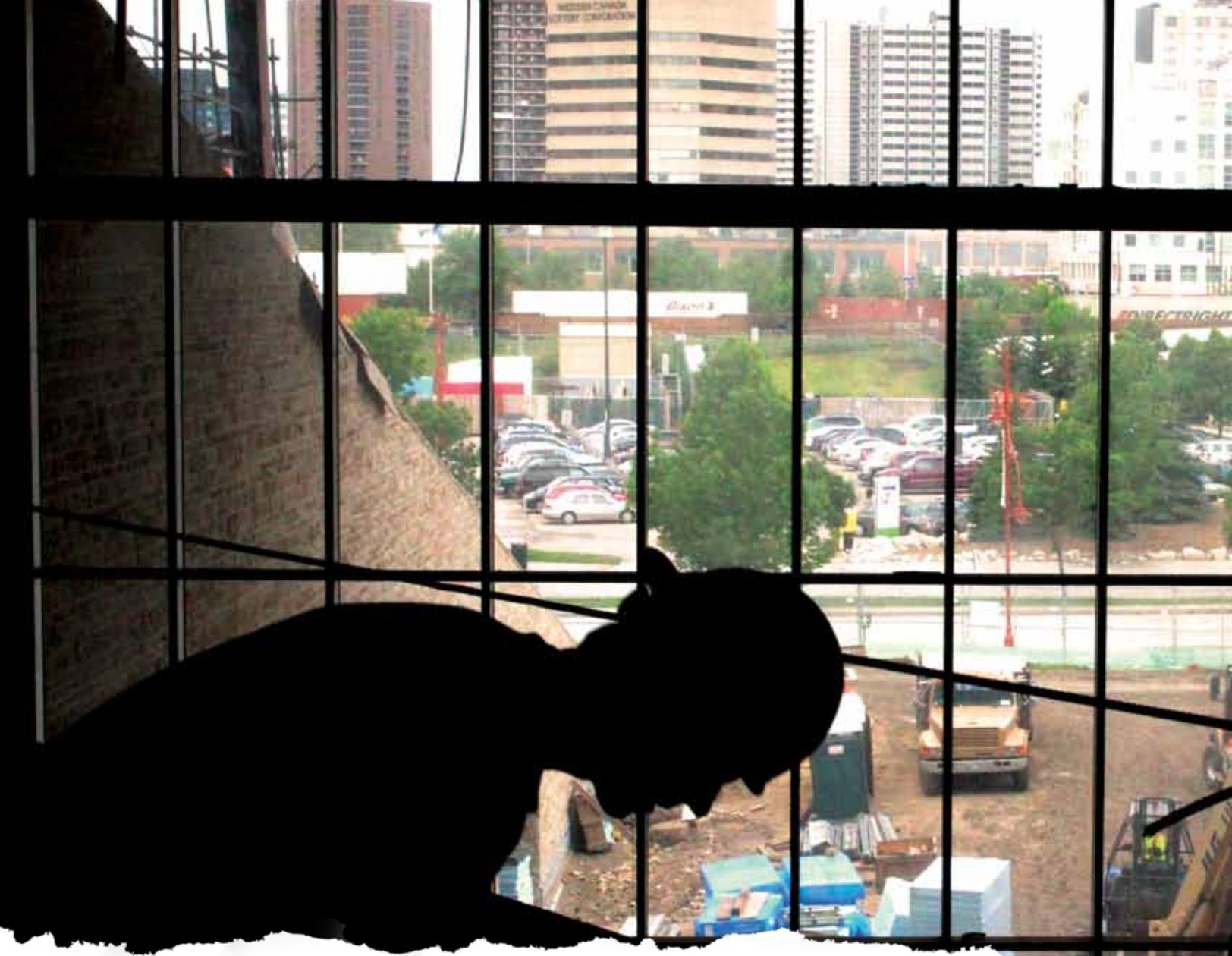
ÉDIFICE PERMANENT ET BUREAUX PROVISOIRES

OBJECTIF : Gérer tous les aspects du projet de construction de l'édifice de façon transparente et responsable, dans le respect des budgets, en assurant la gérance environnementale et en adoptant des pratiques efficaces de gestion de projet et de gestion des risques du début à la fin du projet.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Les décisions prises lors de la conception mènent à l'érection d'un édifice phare convenant au mandat et aux objectifs du Musée et qui demeure un lieu d'intérêt incontournable durant des générations.
- Le projet de construction de l'édifice est régi par un système de gestion de projet efficace doté d'une rigoureuse stratégie de gestion des risques liés au projet.
- Les communautés autochtones participent au projet aux moments opportuns durant le processus de conception et de construction.
- Les décisions concernant l'édifice (capitalisation et exploitation) sont judicieuses et fondées sur une analyse et des études appropriées; elles peuvent soutenir l'examen du public et assurer la viabilité opérationnelle du Musée.
- On dispose de bureaux provisoires et permanents appropriés.





GÉRANCE ET ADMINISTRATION DES AFFAIRES

OBJECTIF : Adopter des pratiques de gouvernance et d'administration avisées et efficaces permettant l'harmonisation des ressources avec les priorités et une reddition complète des comptes à tous les citoyens canadiens; recruter et retenir les ressources humaines nécessaires, tant pour le démarrage qu'à long terme.

PRINCIPAUX RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- Le Musée atteint ou dépasse les normes fixées par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et par le Conseil du Trésor en matière de gouvernance d'entreprise. Les ressources financières sont allouées de manière à permettre la réalisation des priorités de la Société.
- Le Musée entretient de solides relations de travail avec tous les ordres de gouvernement et autres partenaires pour gagner le soutien de la communauté dans sa mission.
- Le Musée applique des politiques, procédures et systèmes qui favorisent la saine gestion et la reddition des comptes.
- Le Musée attire et recrute les talents et les compétences requis tant pour la période de démarrage qu'à long terme; il offre un milieu de travail équitable, dynamisant, sain et sécuritaire pour un personnel productif, doté de principes, viable, sachant s'adapter et représentant à la fois les deux langues officielles et la diversité inhérente à la société canadienne.
- Le Musée crée une capacité permanente à générer des fonds en provenance du secteur privé. Dès son inauguration, le Musée sera en mesure de générer des revenus. Le Musée se fait grandement connaître et gagne l'appui de la population grâce à des stratégies de marketing et de communication solides et efficaces et en offrant aux visiteurs une expérience concluante.



CONTENU ET PROGRAMMATION

Histoire du Canada

Le Musée canadien pour les droits de la personne est né de la conviction qu'une histoire indubitablement canadienne – l'évolution des droits et des libertés qui a forgé une nation dont la taille n'a d'égal que la diversité de son peuple – mérite un lieu qui lui soit propre.

Aujourd'hui, le Musée canadien pour les droits de la personne se dresse comme une promesse, la promesse que les expériences canadiennes de triomphe, d'échec, de résilience et de célébration perdureront avec une pertinence et une urgence renouvelées.

Notre travail consiste à honorer ces expériences, à les préserver et à leur donner une nouvelle vie pour qu'elles puissent inspirer la prochaine génération de champions des droits de la personne.

Guidé par la sagacité et les conseils de citoyens de toutes les régions du Canada, notre travail consiste à donner forme aux expositions et aux programmes qui traduiront la riche complexité de l'histoire canadienne et à donner aux visiteurs les outils dont ils ont besoin pour jouer un rôle dans les luttes pour les droits de la personne qui perdurent encore aujourd'hui.

FABRIQUÉ AU CANADA, POUR LE CANADA

Il y a un an, le Musée atteignait un jalon important : nous terminions un ensemble de plans physiques sur lesquels reposeront les expositions qui mobiliseront et inspireront les visiteurs lorsque le Musée ouvrira ses portes.

Depuis l'an dernier, nous avons enrichi ces plans. Ce qui n'était qu'un cadre est devenu un portrait cohérent définissant chaque élément de l'expérience des visiteurs : un parcours axé sur l'immersion et la participation dans lequel le visiteur sera un partenaire à part entière dans l'exploration de notre passé et dans le façonnement de notre avenir. Un autre jalon majeur, la 2^e étape du processus de conception, est maintenant franchi, ce qui signifie que chaque élément physique des galeries, depuis les murs jusqu'aux meubles en passant par les éléments physiques de l'exposition, est parvenu à un point de conception où il est prêt à être fabriqué. Ce jalon atteint, le projet de construction est dans la bonne voie pour passer de l'achèvement de l'édifice de base à la réalisation des zones d'expositions en 2013.

À chaque étape, la contribution des Canadiennes et des Canadiens à ce projet nous sert de balises. La conception du contenu des expositions du

Musée est un travail national. Il s'agit de revoir les outils et de corriger les réglages, affinant sans cesse chacun des aspects de nos plans de contenu, tout en cherchant à définir une nouvelle norme en matière d'universalité, de consultation et de participation à chaque étape de la préparation des expositions. Le Musée est reconnaissant aux citoyens de tout le pays qui ont investi temps et connaissances pour que les expositions aillent au-delà des normes élevées que les Canadiennes et les Canadiens ont fixées pour le Musée.

Au cours de la dernière année, l'élaboration des expositions a été marquée par un processus d'affinement qui fera qu'en bout de ligne, le contenu et les programmes seront vraiment établis en fonction de la vision du Canada.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

La première réunion du Comité consultatif de la conception universelle (CCCU) du MCDP a eu lieu en décembre dernier. Composé de huit spécialistes, conseillers et militants du domaine des droits des personnes avec déficiences, le Comité travaille en partenariat direct avec le Musée pour que tous les aspects de la programmation, des expositions, des médias et de la technologie, et même les pratiques administratives, puissent définir une nouvelle norme en matière d'accessibilité aux établissements culturels. Le Musée compte maintenant un groupe de travail qui se réunit tous les mois et un Comité formé de huit partenaires indépendants qui se réunit jusqu'à quatre fois par an. Tous les membres du CCCU se sont engagés à remplir un mandat de deux ans pour analyser chaque élément de l'expérience muséale et en relever les lacunes. Avec le CCCU, le Musée vise deux objectifs : veiller à ce que tous les aspects de son travail soient accessibles à tous, et définir une norme d'universalité et d'accessibilité dont s'inspireront les organisations culturelles du Canada et d'ailleurs. Comme le disait Laurie Beachell, coordonnateur national du Conseil des Canadiens avec déficiences, après la première réunion du CCCU : « Non seulement le Musée canadien pour les droits de la personne racontera-t-il l'histoire de la lutte des personnes handicapées pour l'égalité, mais il donnera aussi l'occasion de hausser considérablement la barre en matière d'accessibilité aux musées pour les personnes atteintes de diverses déficiences. »

CONSTRUIRE DES PONTS, NOURRIR LA CONFIANCE

La matière abordée par le Musée touche au plus profond des questions fondamentales : Qui sommes-nous? Comment nous identifions-nous? Comment les autres nous voient-ils? Les Canadiennes et les Canadiens désirent et méritent un musée pour les droits de la personne qui raconte l'histoire du Canada avec un souci d'équité dans la représentation, en mettant sur un pied d'égalité toutes les expériences relatées. La nature humaine inhérente à nos expositions et à notre programmation donne au Musée la responsabilité particulière de mobiliser les Canadiennes et les Canadiens et de les consulter au sujet de tous les aspects de notre travail, notamment en ce qui concerne les expositions qui portent sur les violations flagrantes des droits de la personne. L'initiative de mobilisation de la population menée par le Musée est sans précédent parmi les établissements culturels du Canada, voire du monde entier. À ce jour, nous avons consulté directement quelques 4 000 Canadiennes et Canadiens : des dirigeants des communautés ethnoculturelles, des défenseurs des droits de la personne, des enseignants, des érudits et des simples citoyens. Un conseil consultatif composé de spécialistes, le Conseil consultatif sur les droits de la personne, continue à formuler des avis indépendants pour orienter le Président-directeur général du Musée. Malgré tout, notre travail dans ce domaine n'est pas encore terminé.

Le Musée canadien pour les droits de la personne ne sera jamais à l'abri de la controverse, en raison de la nature même du sujet abordé. Toutefois, nous demeurons fermement résolus à gagner la confiance des Canadiennes et des Canadiens grâce à nos efforts pour faire partager leurs histoires avec dignité et dans toute leur profondeur. Cette année, le Comité national arménien du Canada a qualifié sa relation avec les hauts représentants du Musée comme étant « positive, ouverte et constructive ». Les représentants de la communauté chinoise du Canada font observer que leurs pourparlers avec les responsables du Musée sont importants pour solidifier la relation de la communauté chinoise du Canada avec le Musée et pour faire en sorte que leurs connaissances, leurs expériences et le point de vue de leur communauté seront communiqués au bénéfice de tous les futurs visiteurs du Musée.

Bien que l'année 2011-2012 ait été marquée par de vastes activités de dialogue et de rayonnement, des remarques comme celles-ci ne peuvent que nous inciter à poursuivre notre conversation avec des Canadiennes et des Canadiens de tous les horizons afin que toute la population canadienne puisse reconnaître le Musée canadien pour les droits de la personne comme le sien.

UNE NORME RIGoureuse

Les plus hautes normes de recherche étayent chacun des éléments sur lesquels reposent la planification du contenu et la conception des expositions. Le Musée s'enorgueillit d'une équipe de recherche maison qui réunit des spécialistes et des chercheurs accomplis du domaine des droits de la personne. Outre cette équipe de spécialistes maison, le Musée applique à ses travaux de recherche et de planification des expositions la norme d'excellence en recherche universitaire : l'examen par les pairs. Le Musée a entrepris en 2011-2012 un processus d'examen par les pairs pour chacune de ses galeries, ce qui est probablement une première pour un établissement culturel au Canada. Au cours de la dernière année, les documents d'orientation de toutes les galeries du Musée sauf une ont été scrutés par des panels composés d'éminents spécialistes canadiens, et celui de la dernière galerie devrait l'être sous peu.

DONNER AUX JEUNES LA CAPACITÉ DE TENIR LES RÊNES

Nous évitons de parler des jeunes Canadiennes et Canadiens comme de la « prochaine génération » de leaders des droits de la personne. Les questions de dignité, de compréhension, d'empathie et de respect sont déjà comprises par les enfants et les jeunes, et de nombreux jeunes du Canada ont fait clairement comprendre qu'ils n'ont pas l'intention d'attendre d'être adultes pour prendre fermement position pour les droits de la personne. Le printemps dernier, le Musée canadien pour les droits de la personne a organisé sa première table ronde jeunesse, avec l'ancienne gouverneure générale, la très honorable Michaëlle Jean, au cours de laquelle 40 jeunes leaders ont échangé des idées sur la lutte contre l'intimidation et la discrimination et sur la façon de favoriser une culture qui respecte et mette en valeur la différence. Cette année, le Musée a établi un partenariat avec le groupe canadien



Enfants Entraide pour présenter le programme We Day à plus de 17 000 élèves de Winnipeg, et a coparrainé le cours *Adventures in Global Citizenship* avec le Global College de l'Université de Winnipeg et le Rotary International. Bientôt, le nouveau Comité consultatif jeunesse du Musée commencera à se réunir régulièrement, donnant ainsi aux jeunes leaders un rôle direct dans le travail du Musée.

DONNER VIE À L'HISTOIRE DU CANADA

Le programme de témoignages oraux du Musée est devenu permanent cette année, après le succès d'un projet pilote réalisé en 2010-2011. Important élément des travaux de recherche et de constitution des collections du Musée, le programme porte sur des témoignages personnels qui enrichiront les expositions du Musée et assure la pérennité des témoignages de ceux qui ont forgé les droits de la personne au Canada et ailleurs dans le monde. Les témoignages oraux du Musée offrent non seulement une riche source de recherche et de savoir directs, mais ils viennent aussi combler un vide important dans les dossiers historiques et permettent d'obtenir le point de vue de groupes et de particuliers qui sont souvent sous-représentés dans les documents historiques. Plus de 100 témoignages oraux ont été enregistrés, en français, en anglais et autres langues, sur des sujets comme les droits des femmes, les droits des Autochtones, les expériences des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transsexuelles, transgenres ou en questionnement (LGBTQ), les luttes syndicales, les droits des personnes handicapées, les expériences des Néo-Canadiennes et des Néo-Canadiens et le militantisme international sur les droits de la personne. Non seulement ces témoignages sont-ils essentiels à la constitution des collections du Musée, mais ils constituent une source utile pour de nouvelles recherches et l'enseignement supérieur, et permettent aux visiteurs du Musée de découvrir de la bouche même de ceux qui les ont menées certaines des luttes les plus importantes de l'humanité pour les droits de la personne, au Canada et à l'étranger.

UNE ALLIANCE DE CHEFS DE FILE

Le Musée a le mandat de soutenir les organisations qui se portent déjà à la défense des droits de la personne, de partager ses connaissances avec elles et d'apprendre de ces organisations. En 2011-2012, le Musée a continué à créer des alliances avec certaines des voix qui se font le plus entendre au pays à propos des droits de la personne. Ce printemps, le Musée s'est associé avec l'organisation Journalistes pour les droits humains (JDH) pour présenter DocuFest à Montréal, joignant des milliers de membres de JDH au moyen des médias sociaux tout en profitant d'une publicité et d'une exposition médiatique sur le marché montréalais.

Nous travaillons maintenant

à établir des partenariats avec l'Association canadienne des commissions et conseil des droits de la personne et la Commission des droits de la personne de la Saskatchewan. En décembre, le Musée a signé un protocole d'entente avec l'ambassade des Pays-Bas, posant les fondations d'une collaboration internationale sur l'éducation, la formation et d'autres projets conjoints axés sur les droits de la personne.

DROITS NUMÉRIQUES

La technologie numérique est étroitement intégrée dans tout ce que nous faisons au Musée canadien pour les droits de la personne. L'utilisation judicieuse des outils numériques nous permet de créer des expositions grandement interactives. Nous pouvons livrer le contenu dans de multiples langues, et ce, de manière à ce qu'il soit accessible à tous, quelle que soit leur capacité. Le format électronique nous permet de garder le contenu à jour, actuel et pertinent pour les visiteurs de tous les âges, quels que soient leurs besoins, et les outils numériques axés sur la participation procurent diverses possibilités pour un apprentissage pratique et des expériences personnalisées. En 2011-2012, le Musée a franchi un nouveau pas dans la conception des expositions numériques. Les producteurs de contenu mettent maintenant au point des tables de jeu, des postes informatiques où les visiteurs pourront approfondir les sujets de leur choix, et des activités interactives numériques qui non seulement enrichiront considérablement l'expérience des visiteurs, mais redéfiniront aussi l'idée que se font les Canadiennes et les Canadiens d'une visite à un musée.



S'afficher sur les réseaux sociaux

Le Musée toujours en construction, les outils numériques sont essentiels pour que les Canadiennes et les Canadiens puissent participer aux conversations au sujet des droits de la personne et pour favoriser un dialogue significatif au sujet des programmes et des buts du Musée. Le Musée s'est fait considérablement plus présent sur les médias sociaux en 2011-2012. Sur Twitter, les abonnés anglais ont doublé, tandis qu'ils ont triplé en français, et les mentions « J'aime » atteignent presque les 4 000.

Place à l'éducation

L'été dernier, deux jeunes étudiantes de l'Université de Winnipeg ont reçu une bourse du Musée. L'une d'entre elles n'avait jamais voyagé à l'extérieur de l'Amérique du Nord. L'autre a grandi en Afghanistan, sous un gouvernement taliban, et devait se déguiser en garçon tous les jours simplement pour pouvoir aller à l'école. Les deux étudiantes ont participé au programme Adventures in Global Citizenship, coparrainé par le Global College de l'Université de Winnipeg, Rotary International et le Musée canadien pour les droits de la personne. Ce partenariat vise à donner la chance à des étudiants universitaires d'étudier les problèmes

contemporains concernant les droits de la personne, comme l'égalité entre les sexes, les enfants touchés par des conflits armés, les droits des Autochtones et la réconciliation à l'issue de conflits, et ce au moyen de reportages, d'analyse sociale et de documentation, tout en procurant une assise pédagogique pour poursuivre les études ou le travail dans des domaines connexes aux droits de la personne. Cette détermination à faire de l'éducation est présente dans tous les aspects du travail du Musée. D'ailleurs, notre partenariat officiel avec l'Université du Manitoba a donné lieu cette année à une série de conférences publiques sur les droits de la personne prononcées par des spécialistes de l'Université et du Musée, et à une collaboration menant à la publication du tout premier numéro de la Revue canadienne des droits de la personne, paru en avril 2012. Nous avons entrepris la rédaction d'un programme éducatif national avec la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants, et nous avons accueilli notre premier directeur de l'éducation et de la programmation, un poste voué à la mise en œuvre de programmes sur les droits de la personne destinés à la population, et à la collaboration avec les chefs de file de l'éducation de tout le pays pour améliorer l'enseignement des droits de la personne, tant en salle de classe qu'à l'extérieur du milieu scolaire.





Principales réalisations :

- Première ébauche des textes accompagnant les expositions des principales galeries.
- Jalons atteints dans la conception des expositions (2^e étape du processus de conception).
- Expansion du programme de témoignages oraux; programme redevenu permanent.
- Processus d'examen par les pairs établi pour toutes les galeries.
- Comité consultatif de la conception universelle.
- Expansion des partenariats et des activités de mobilisation de la population.

Partager le Musée avec le monde entier

Selon une estimation prudente, le Musée pourrait accueillir 250 000 visiteurs par an. De plus, d'innombrables « visiteurs », peu importe le lieu où ils se trouveront, pourront profiter d'une riche expérience interactive en visitant le site Web du Musée. L'un des principaux engagements des dirigeants du Musée est de rendre accessible en ligne, dans toute sa profondeur, l'expérience muséale offerte par le MCDP; c'est pourquoi nous avons entrepris cette année de travailler sur le « musée virtuel ». Le site Web actuel du Musée est la deuxième incarnation de la présence Web du Musée. La troisième version deviendra le site Web définitif du Musée, un trésor interactif fait d'expositions, de collections numériques, d'un centre de documentation, de ressources relatives à la programmation et des services offerts par le Musée. Au cours de la dernière année, nous avons organisé un certain nombre de séances visant à connaître les besoins des parties intéressées et nous avons compilé plus de 400 sondages menés auprès des utilisateurs du Web. Grâce à ce travail, nous disposons de renseignements essentiels qui nous aideront à tracer une feuille de route pour guider le développement d'un site Web exhaustif sans pareil.

Raconter notre histoire

Les membres de la direction du Musée prennent régulièrement la parole à divers événements partout au Canada, tant pour élargir le dialogue avec les Canadiennes et les Canadiens au sujet de notre travail que pour soutenir activement nos activités de financement. En 2011-2012, le président-directeur général du Musée, M. Stuart Murray, a pris la parole à divers événements destinés aux donateurs dans plusieurs villes; a fait une présentation au Comité permanent du patrimoine canadien, mandaté pour préparer les célébrations du 150^e anniversaire du Canada en 2017; et il a prononcé la conférence inaugurale d'une série de conférences sur les droits de la personne organisée par le centre de recherche sur les droits de la personne de l'Université du Manitoba. Cette série de conférences publiques, baptisée *Critical Conversations* (Conversations essentielles), a été présentée pendant six mois par des spécialistes des droits de la personne de l'Université du Manitoba, des conservateurs et chercheurs du Musée.

Pour voir le Musée de près.

Le Musée a continué à proposer des visites du périmètre du chantier de construction à l'été 2011. Plus de 1 000 personnes ont saisi l'occasion de voir de près la construction du Musée, et l'ajout de codes QR (*quick response*) autour du chantier a permis aux visiteurs munis d'un téléphone intelligent de profiter d'une visite autoguidée améliorée. Ces visites très courues du périmètre du chantier se poursuivront en 2012.



ÉDIFICE PERMANENT ET BUREAUX PROVISOIRES

Résolument canadien

LA FEUILLE D'ÉRABLE, L'OURS POLAIRE, LA TOUR DE L'ESPOIR

Les symboles qui définissent notre nation sont nôtres sans équivoque. Emblèmes reconnaissables entre tous, qui nous unissent en tant que citoyens canadiens et illustrent un moral, un optimisme et un sens civique communs.

Aujourd'hui, au centre du Canada, un nouveau symbole prend forme. La vision acclamée d'Antoine Predock est maintenant incarnée, point de repère au cœur du continent, emblème d'une conviction commune que les meilleurs moments du Canada sont peut-être encore à venir.

UNE VISION RÉALISÉE

Parmi les projets présentés par 62 cabinets d'architectes, situés dans 21 pays et 5 continents, c'est l'« architecture de dualités », imaginée par Predock, que le Comité d'examen de l'architecture du Musée a retenue il y a près d'une décennie maintenant. Aujourd'hui, ce projet emblématique prend pleinement vie.

À la fin de l'exercice 2011-2012, nous avons reçu des soumissions pour 100 pour cent de la construction physique de l'édifice principal. L'installation du squelette d'acier du Musée s'est terminée en décembre 2011; le « nuage » de verre qui enveloppe l'édifice a suivi et est sur la voie d'être terminée. Le béton a été entièrement coulé pour la fondation et le noyau, la maçonnerie extérieure sera terminée au milieu de 2012 et les travaux d'albâtre sur les voies de circulation devraient se terminer à la fin de 2012. La pose du basalte dans le Hall Buhler et le Jardin de contemplation Stuart Clark se poursuit et devrait se terminer au milieu de l'hiver.

Tous les principaux équipements mécaniques ont été installés, les réseaux de gaines et de conduites sont terminés aux étages inférieurs. Les principaux équipements électriques sont en place et l'alimentation permanente a été activée.

On s'attend à ce que la construction de l'édifice de base soit dans une large mesure terminée comme prévu à la fin de 2012, laissant le terrain libre pour l'aménagement des expositions à l'intérieur du Musée en 2013-2014.

BUREAUX TEMPORAIRES

Les employés du Musée travaillent toujours dans des bureaux temporaires loués du gouvernement du Canada dans l'édifice Victory, au 269, rue Main, à Winnipeg, locaux que nous partageons avec les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne. Comme prévu, certaines unités ont déménagé dans des bureaux voisins en 2011-2012, pour faire place au nouveau personnel dont nous aurons besoin au fur et à mesure que la date d'ouverture du Musée approchera.

UNE PRÉSENCE RESPECTABLE, UNE EMPREINTE RÉDUITE

La structure physique du Musée et les systèmes de bâtiments connexes ont été conçus pour répondre aux exigences de la certification LEED argent (*Leadership in Energy and Environmental Design*). La norme environnementale LEED est un système de notation établi par le Green Building Council qui accorde une note à la conception, à la construction et à l'exploitation des édifices verts à haut rendement. Les principaux éléments du bâtiment qui contribuent au rendement environnemental global sont les systèmes de chauffage et de refroidissement à haut rendement, les systèmes d'enveloppe de bâtiment à haut rendement, les aménagements paysagers hautement adaptables et divers programmes opérationnels qui seront mis en œuvre quand l'installation fonctionnera à plein rendement.

Principales réalisations:

- Soumissions reçues pour 100 % de l'édifice de base.
- Squelette d'acier installé.
- Principaux équipements mécaniques installés, alimentation permanente activée.
- Expansion du programme de visites estivales pour permettre aux citoyens canadiens de voir de près la construction du Musée.

GÉRANCE ET ADMINISTRATION DES AFFAIRES

Une vision audacieuse, une progression prudente

En 2011-2012, nous nous sommes attachés à assurer une gouvernance responsable, à relever les occasions de réduire les dépenses et à établir les priorités en matière d'investissement. Dans leur gestion des affaires, les dirigeants du Musée tiennent compte du fait que les Canadiennes et les Canadiens souhaitent la transparence, un leadership efficace et une bonne valeur pour chaque dollar public que le Musée investit.

SAINES ÉCONOMIES

Partout au Canada, les organisations ont souffert d'un climat économique mondial difficile. Au Musée, nous avons répondu à ces difficultés financières par un audacieux programme de restrictions budgétaires et de reports des dépenses qui nous a permis d'économiser plus de 10 millions de dollars en 2011-2012, faisant passer le budget d'exploitation de 21,7 millions de dollars à 11,7 millions de dollars. La stratégie de restrictions et de report des dépenses comprend d'importantes réductions des sommes consacrées au marketing, à la mobilisation de la population, aux déplacements et aux conférences. Nous avons reporté d'un an ou plus l'embauche de personnel clé, et tous les contrats relatifs aux expositions, y compris ceux touchant les nouveaux médias, ont été reportés à l'exercice 2012-2013. Les 10 millions de dollars épargnés ou reportés se répartissent grosso modo comme suit : 2,5 millions de dollars en dotation en personnel, 4,2 millions de dollars en expositions et nouveaux médias et 1 million de dollars en technologies de l'information, qui ont été reportés de l'exercice 2011-2012 à l'exercice 2012-2013; quelque 2,3 millions de dollars ont été réduits des budgets de marketing, communications, programmation et déplacement. Ces restrictions budgétaires sévères permettent de mieux assurer la stabilité financière dont a besoin le Musée pour affronter toute incertitude financière qui pourrait surgir avant son inauguration.

INNOVATION ET ÉCONOMIE

Cette année, le Musée a entrepris de mettre au point un Système de gestion des contenus pour l'organisation (SGCO), un classeur électronique perfectionné qui permettra de réduire les coûts et d'améliorer la gestion du temps au moment où nous allons de l'avant dans la préparation des expositions et où la portée des activités du Musée s'élargit. Le SGCO permet de stocker en un lieu central de grandes quantités de contenu et de données, qui peuvent ainsi être acheminés vers diverses destinations (le site Web du Musée, les outils technologiques en galerie, les appareils mobiles et les installations des partenaires du Musée). Grâce à la fonction

de distribution centralisée du SGCO, il n'est pas nécessaire de copier le contenu pour différentes applications, ce qui entraîne des économies considérables, tant avant l'ouverture du Musée que par la suite, puisque l'édition et la révision du contenu peuvent être faites de manière centrale, sans qu'on ait à copier les changements pour chaque point de données.

FAIRE DU MUSÉE UNE DESTINATION TOURISTIQUE

En 2011-2012, le Musée a entrepris des pourparlers en vue d'établir un partenariat avec la Commission canadienne du tourisme dans le but de créer un plan international mixte de mise en marché et de vente. La collaboration entre le Musée et la Commission visera principalement à faire du Musée une destination de voyage clé dans des marchés cibles, notamment l'industrie des assemblées et des congrès; le voyage chez les étudiants et les jeunes; les ventes directes à des médias spécialisés dans le voyage. Au Musée, nous continuons à tisser des relations en profitant des principaux forums, dont les sociétés canadienne et américaine des directeurs d'association, la *National Tour Association* et *Rendez-Vous Canada*.

NOUVEAUX FLUX DE RENTRÉES, INFLUENCE CROISSANTE

Le Musée a terminé un plan d'affaires pour la vente au détail : concept du magasin, catégories de produits et revenus tirés de la vente au détail. Le plan d'affaires comprend les grandes politiques du magasin qui reflètent les principes et les valeurs du Musée, notamment la politique sur les langues officielles et la politique sur l'accès universel. Le Musée vend sa gamme de produits de détail partout au Canada par l'intermédiaire du catalogue en ligne des boutiques des musées canadiens et de leur catalogue imprimé.

TRANSPARENCE FINANCIÈRE

En 2011-2012, le Musée a poursuivi ses efforts en vue d'améliorer la présentation des rapports financiers destinés à la population. Le Musée publie depuis longtemps ses états financiers annuels détaillés mais, depuis le 30 juin 2011, il dépose aussi des rapports trimestriels, dans la foulée de la conversion aux Normes comptables du secteur public. Le Musée a publié la première série d'états financiers trimestriels sur son site Web, et y affiche également les frais de déplacement et d'hospitalité de son président-directeur général. Nous avons aussi embauché un chef des dossiers de la Société et de l'AIPRP afin de pouvoir répondre avec célérité aux demandes d'accès à l'information.

Hommage à nos partenaires financiers

Le Musée est un produit du secteur privé et du secteur public. Le Musée tient à mentionner le soutien formidable du gouvernement du Canada, de la Province du Manitoba et de la Ville de Winnipeg, qui ont embrassé l'idée d'un musée typiquement canadien consacré aux droits de la personne. En 2011, le Musée a exprimé sa reconnaissance à la Ville de Winnipeg, qui décidait de prolonger son aide au Musée, après un vote unanime au conseil municipal. Nous continuons à travailler en étroite collaboration avec le bras financier du Musée, les Amis du Musée

canadien pour les droits de la personne (« les Amis du Musée ») afin d'élargir le parrainage du secteur privé et de confirmer la position des Amis du Musée, qui figure parmi les organisations de financement les plus efficaces du genre dans le milieu de la culture au Canada. Grâce à leurs dons, aux efforts de leurs bénévoles et à leur appui, les Amis du Musée ont pu récolter 130 millions auprès du secteur privé, à la clôture de l'exercice 2011-2012.

Assemblée publique annuelle

Le Musée a accueilli les Canadiennes et les Canadiens à sa première assemblée publique annuelle, qui s'est tenue en décembre dernier au centre-ville de Winnipeg et qu'on pouvait suivre en direct en ligne partout au Canada, dans les deux langues officielles. Les représentants du Musée ont fait des exposés sur le contenu et la programmation du Musée, sur l'état d'avancement de la construction et sur les stratégies adoptées pour s'attaquer aux difficultés d'ordre financier.

Cultiver notre image de marque

Le Musée a intensifié ses activités entourant son image de marque cette année, notamment au moyen d'un panneau rétroéclairé à l'intention des visiteurs qui sortent de l'aéroport international de Winnipeg James A. Richardson, une nouvelle

signalisation aux abords du chantier de construction du Musée, et des encarts destinés à des documents de promotion distribués à des événements ciblés comme des salons de l'emploi et des campagnes de financement.



Une visite du gouverneur général

Le Musée a accueilli le gouverneur général du Canada, le très honorable David Johnston, pour une visite guidée du chantier de construction du Musée en juin 2011. Il s'agissait de la première visite de Son Excellence au Manitoba. Les gouverneurs

généraux du Canada se sont faits les champions du projet : M. Johnston est parrain honoraire du Musée canadien pour les droits de la personne, poursuivant une tradition amorcée par sa prédécesseure, la très honorable Michaëlle Jean.



Renaissance de Winnipeg, une destination canadienne

Le Musée canadien pour les droits de la personne est à l'avant-plan d'un renouveau pour Winnipeg, une période d'investissement, de croissance et d'optimisme civique comme on n'en avait pas vue depuis des générations. Selon l'*Economic Development Winnipeg*, la présence du Musée générera à elle seule des dépenses directes de l'ordre de 79 millions de dollars par an. En plus du Musée qui se dresse comme un moteur économique et un nouveau point de mire dans le ciel de

Winnipeg, la Ligue nationale de hockey est de retour dans la ville; l'aéroport international James A. Richardson a ouvert ses portes; l'espace vert urbain emblématique de Winnipeg, le parc Assiniboine, est rénové à hauteur de plusieurs millions de dollars; et enfin, les nouveaux investissements pleuvent sur le centre-ville. Tout comme le Musée génère des emplois et des investissements à Winnipeg, le rajeunissement de la ville sera un avantage économique net pour le Musée.

Principales réalisations :

- Strictes restrictions budgétaires et reports des dépenses pour renforcer la stabilité financière d'ici l'inauguration.
- Première assemblée publique annuelle.
- Nouvelles stratégies pour générer des recettes, achèvement d'un plan d'affaires pour la vente au détail.
- Expansion des possibilités de partenariats en tourisme.
- Achèvement du Système de gestion des contenus pour l'organisation qui permettra d'économiser temps et argent à long terme dans la gestion et la distribution de données.



L'ANNÉE DEVANT NOUS

Les Canadiennes et les Canadiens franchiront les portes de leur nouveau musée dans quelques années seulement. Notre travail, au cours des 12 prochains mois, constituera une transition motivante : nous délaisserons la recherche et la planification pour nous concentrer sur la création des expositions et la programmation, pour que les visiteurs du Musée en ressortent inspirés et désireux d'agir pour changer le monde.

Les principales activités qui nous occuperont en 2012-2013 sont notamment les appels d'offres pour les principaux contrats entourant les nouveaux médias, dans le but de mettre au point et de construire des expositions et des outils d'apprentissage interactifs, axés sur l'immersion. Le Musée passera des contrats pour l'aménagement intérieur et pour la conception, la modélisation et la construction des expositions. L'édifice de base sera complètement terminé, y compris l'enveloppe de verre extérieure et l'installation définitive et la mise à l'essai des grands systèmes mécaniques et électriques.

Les travaux de charpenterie pour les expositions commenceront à l'intérieur, et l'équipe responsable des expositions terminera la rédaction des textes de tous les panneaux muraux et autre contenu fixe que nos visiteurs découvriront à l'ouverture du Musée. Des chercheurs indépendants termineront l'examen par les pairs de toutes les galeries du Musée, et des travaux fondamentaux, comme la mise en œuvre d'une politique sur les arts, seront menés à terme.

Nous dresserons un cadre pour les programmes éducatifs destinés aux élèves du primaire et des années intermédiaires, tout en continuant à élargir notre rayonnement et nos partenariats avec les écoles, universités et leaders du monde de l'éducation de partout au Canada.

Le Musée dévoilera les nouvelles initiatives en matière de tourisme et de marketing qui seront mises en place d'ici l'ouverture en 2014; nous terminerons aussi et mettrons en œuvre de nouvelles stratégies relatives à la billetterie, à la vente au détail et d'autres possibilités de générer des revenus. Nous élargirons les partenariats sur tous les fronts : avec nos partenaires touristiques du Canada et de l'étranger; les organisations actives dans le domaine des droits de la personne; les institutions gouvernementales, universitaires et culturelles qui se sont engagées à œuvrer de concert avec le Musée pour faire progresser la cause des droits de la personne.

Au cours des prochains mois, nous renouvelerons aussi nos efforts pour relater notre propre histoire. Depuis un nouveau « blogue d'initié » jusqu'à une utilisation accrue des médias sociaux et du Web, non seulement informerons-nous les Canadiennes et les Canadiens au sujet de l'évolution de leur nouveau musée national, mais nous leur donnerons aussi un aperçu de ce qui les attend lorsque le Musée ouvrira ses portes.



COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Le Musée canadien pour les droits de la personne (MCDP) a été constitué en tant que société le 10 août 2008 et a été la première institution culturelle nationale à être créée depuis une génération. Le Musée souhaite habiliter les gens à modifier leur pensée et leurs actions afin de promouvoir la cause des droits de la personne, tant au Canada que dans le monde entier.

La Société s'est engagée à élaborer des assises solides sur le plan financier et opérationnel afin d'appuyer ce travail essentiel. Dans la mise en œuvre de sa mission, la Société prévoit viser à l'excellence, adopter des pratiques exemplaires et rendre des comptes complets au Parlement et à la population canadienne.

Depuis le 1^{er} avril 2011, la Société a été classée comme un organisme gouvernemental à but non lucratif et elle a adopté les normes comptables pour le secteur public applicables aux organismes à but non lucratif gouvernementaux. Les états financiers sont préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public à compter du 1^{er} avril 2011 avec application rétroactive. La Société a respecté les exigences en matière de présentation d'information trimestrielle avec la publication sur son site Web de son premier rapport financier trimestriel pour le trimestre terminé le 30 juin 2011.

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le Conseil d'administration de la Société élabore une orientation stratégique afin de guider l'organisation. L'orientation stratégique établie pour 2011-2012 comprenait les priorités suivantes :

- Élaborer les expositions, leur contenu et la programmation;
- Construire un musée de classe mondiale d'une façon prudente sur le plan financier, transparente et responsable;
- Créer une organisation utilisant des pratiques de gouvernance et de gérance saines et efficaces.

Chaque année, un plan détaillé des buts et objectifs est préparé pour chacun des domaines prioritaires. En 2011-2012, soit le troisième exercice complet d'exploitation du Musée, la Société a accompli d'importants progrès en vue de l'achèvement de l'édifice de base du Musée et l'élaboration de ses premières expositions et

de ses espaces destinés à l'éducation et à la programmation. Le Conseil d'administration et la direction du Musée continuent de travailler en collaboration avec les Amis du MCDP en vue d'obtenir les fonds nécessaires pour achever le projet d'immobilisations.

ANALYSE DE L'ENVIRONNEMENT

Plusieurs facteurs internes ou externes influent sur la capacité de la Société à construire ses installations et ses expositions en respectant son budget, à recruter et conserver une main-d'œuvre compétente et professionnelle, à attirer les visiteurs une fois que le Musée aura ouvert ses portes et à financer ses activités permanentes. Le Plan d'entreprise du Musée est conçu pour assurer son succès continu à la lumière des facteurs suivants, qui définissent son environnement :

FORCES ET POSSIBILITÉS

- Appui gouvernemental à tous les niveaux.
- Appui du public.
- Financement par les Amis du MCDP.
- Occasions de générer des revenus.
- Tendance de la société à être sensibilisée aux droits de la personne.
- Apport externe considérable.
- Emplacement central à la Fourche de Winnipeg, lieu de rencontre historique et principale attraction touristique de la ville.
- Possibilité de bien faire les choses à l'aide d'un modèle innovateur de mobilisation.
- Construction de l'édifice de base : 100 % octroyée, 80 % complétée.

RISQUES ET DÉFIS

- Incertitude économique mondiale.
- Construction complexe des immobilisations pour laquelle une stratégie détaillée de gestion du risque a été préparée.
- Incertitude financière relative à l'exploitation courante (p. ex., obligations en vertu de la *Loi sur les paiements en remplacement d'impôts*, incidence de l'inflation et production de revenus).
- Gestions des fonds pour les immobilisations.
- Sujet controversé.
- Attentes élevées des partisans du Musée.

BUDGET D'EXPLOITATION : UN SURVOL

En faisant du Musée canadien pour les droits de la personne une institution culturelle nationale et une société d'État fédérale, le gouvernement du Canada a convenu de lui fournir jusqu'à 21,7 millions de dollars à titre de budget d'exploitation annuel. L'évaluation des besoins prévus aux fins de l'exploitation précédant et suivant son ouverture se poursuit toujours. À mesure que se fait l'élaboration de la structure organisationnelle, de la structure des technologies de l'information, des expositions, du contenu, de la programmation, des archives, de la bibliothèque et du site Web du Musée, les estimations et le calendrier des besoins du Musée sont préparés avec plus de précision.

BUDGET D'EXPLOITATION : LES RÉSULTATS EN FIN D'EXERCICE

Pour 2011-2012, soit le troisième exercice complet d'exploitation, le Musée avait prévu avoir besoin de 21,7 millions de dollars à titre de fonds d'exploitation parce qu'il a accéléré ses activités en vue de l'ouverture en 2013. En 2011, bien que l'édifice de base fût presque complété et que l'élaboration des expositions fût bien avancée, une évaluation des engagements de fonds requis a démontré sans équivoque que le budget du projet disponible n'était pas suffisant pour l'achèvement de l'édifice, la construction des expositions et les espaces destinés à l'éducation et à la programmation.

Le Conseil d'administration et la direction du MCDP ont examiné et évalué les budgets de conception et de construction de l'édifice de base et de l'élaboration des expositions et ont établi le coût total du projet à 351 millions de dollars, ce qui représente une augmentation

de 13 p. cent. En raison de l'augmentation des besoins en capital et pour accorder plus de temps à l'élaboration, l'installation et l'essai des expositions, l'échéancier du projet a été modifié pour refléter une inauguration en 2014. Par conséquent, les coûts liés à la conception du contenu et de la programmation ont été reportés de 2011-2012 à 2012-2013 et des réductions dynamiques de dépenses dans le cadre du budget d'exploitation ont été mises en œuvre, notamment dans les domaines du marketing, de la mobilisation du public, des déplacements et des dépenses non essentielles. L'embauche de personnel a été limitée aux « postes essentiels ». Par exemple, bien que l'on avait prévu embaucher 35 employés en 2011-2012, seulement 13 nouveaux postes ont été comblés. Ces reports et économies ont permis de réduire le budget d'exploitation de 2011-2012 de 21,7 millions de dollars à 11,7 millions. Le Musée a reçu l'approbation de reporter le solde résiduel de 10 millions de dollars des crédits de 2011-2012 à 2012-2013.

En outre, le Musée a gagné 25 000 \$ au moyen de sa stratégie de vente au détail, qui comprend la vente par l'entremise du catalogue de la Sélection des musées canadiens, et 36 000 \$ en produit d'intérêts.

Les charges d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 mars se sont élevées à 10,9 millions de dollars et 0,9 million, notamment pour l'infrastructure des technologies de l'information, ont été comptabilisés à l'actif. Les charges d'exploitation comprenaient des projets qui avaient été reportés des exercices antérieurs, ce qui a donné lieu à un excédent des charges sur les produits de 66 000 \$.

Au 31 mars 2012, la Société avait à son service 65 personnes, incluant des employés occasionnels, en échange, contractuels et pour une période déterminée.

Grâce aux réductions importantes des dépenses d'exploitation mentionnées ci-dessus, au report à 2012-2013 des coûts liés à la programmation et au développement du site Web et de son contenu et à la charge moins élevée des salaires, qui ont été compensés par des honoraires de services professionnels plus élevés pour réaliser des projets clés, le MCDP a réussi à mener ses activités en respectant le budget de 11,7 millions de dollars.

BUDGET D'EXPLOITATION : APERÇU

Pour l'exercice 2012-2013, le Musée est limité à 21,7 millions de dollars et prévoit avoir besoin de cette somme. Le Musée compte embaucher environ 25 employés à temps plein en 2012-2013 en vue de la gestion et l'exploitation de l'édifice de base du Musée achevé et afin de poursuivre la conception des expositions, des programmes éducatifs et publics, du site Web et des médias sociaux. Le Musée continuera à consulter et à faire participer les Canadiens dans l'élaboration et le raffinement du contenu au cours du prochain exercice.

La recherche d'éléments d'expositions et l'enregistrement d'histoires orales se poursuivront également. Des services professionnels continueront à être requis pour épauler davantage le personnel dans des domaines où les échéances sont serrées ou qui exigent une expertise spécialisée.

En 2012-2013, le Musée continuera à parfaire ses budgets pour les cinq prochains exercices, y compris les exercices qui suivront immédiatement l'ouverture. Après cette date, il se peut que la Société ait besoin de plus que les 21,7 millions de dollars financés par le gouvernement du Canada. Toutefois, le Musée tirera des revenus provenant des droits d'entrée, des cotisations des membres, des expositions temporaires et de la programmation, de la location des installations, d'événements, des partenariats et de dons par l'entremise des Amis du MCDP.

Le Musée aura besoin de répondre aux pressions permanentes de l'inflation sur les frais d'exploitation, de maintenance, de réparation des immobilisations et les paiements en remplacement d'impôts fonciers exigés.

PROJET DE CONSTRUCTION : APERÇU

Le Musée canadien pour les droits de la personne sera un musée de calibre mondial, original et d'une conception architecturale exceptionnelle, consacré aux droits de la personne. Il sera construit à la Fourche, à Winnipeg, au confluent des rivières Rouge et Assiniboine.

En 2011-2012, des comités du Conseil d'administration ont vu le jour et la surveillance des divers aspects de la Société a été coordonnée entre les comités. À présent, le Comité de vérification est principalement responsable de surveiller le projet de

l'édifice, y compris le calendrier des travaux de construction, les devis de construction et l'achèvement du projet dans le respect du budget, de gérer les risques et d'en recommander l'approbation du Conseil d'administration dans son ensemble.

PROJET DE CONSTRUCTION : BUDGET

Le projet de construction tient compte du fait que pour la première fois au Canada, un musée national est construit grâce à des apports des instances fédérale, provinciale et municipale, en plus d'apports importants du secteur privé. Les apports de la province du Manitoba (38,8 millions de dollars) et de la ville de Winnipeg (16 millions de dollars) ont été reçus, ainsi que les versements du secteur privé en provenance des Amis du MCDP (87,8 millions de dollars). Ces montants ainsi que les produits financiers connexes sont comptabilisés comme apports reportés jusqu'à ce qu'ils servent à l'achat d'immobilisations en constructions et sont ensuite virés aux apports reportés afférents aux immobilisations. En outre, les terrains donnés par la ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation ont une valeur de marché estimée à 4,9 millions de dollars selon une évaluation indépendante. Ce montant a été comptabilisé dans l'actif net investi en immobilisations en 2009-2010.

Le gouvernement du Canada a fourni 30 millions de dollars en financement pour ce projet par l'entremise de Diversification de l'économie de l'Ouest. Les premiers 3 millions de dollars ont été versés aux Amis du MCDP pour une étude de faisabilité et d'autres frais de démarrage. Le solde de 27 millions de dollars est pour les coûts en capital et a été transféré au Musée. Les 70 millions de dollars restants en fonds fédéraux ont été répartis sur trois exercices : 20 millions ont été reçus en 2009-2010, 40 millions en 2010-2011 et 10 millions en 2011-2012. Ces montants, plus les produits financiers connexes, sont comptabilisés comme apports reportés jusqu'à ce que les fonds soient utilisés aux fins des immobilisations en construction; ils sont alors virés aux apports reportés afférents aux immobilisations.

Tout au long de la construction, l'application de contrôles rigoureux d'ingénierie de la valeur et la réduction de dépenses non essentielles ont donné des résultats mesurables et des économies de l'ordre de 12 millions de dollars.

Il y a eu également une augmentation des coûts de 2,75 millions de dollars liée à l'amélioration des devis qui a été compensée par ce qui suit : achèvement de certaines particularités techniques exigées pour obtenir une certification LEED argent (qui requiert un coût initial pour réaliser des économies à long terme); transformation d'une terrasse existante à côté de la Galerie des Autochtones en une terrasse de purification; ajout d'une voie de débarquement et d'une aire de stationnement réservée aux visiteurs handicapés.

En 2011, il était devenu évident que le budget du projet n'était pas suffisant pour en garantir l'achèvement. Cette situation était due aux coûts liés au renforcement de la structure exigé par les ingénieurs et les architectes afin de solidifier davantage l'édifice. L'exigence d'acier supplémentaire a influencé négativement sur le calendrier des travaux, entraînant des frais supplémentaires tels que ceux pour le chauffage et la palissade de chantier. Des coûts additionnels pour les devis mécaniques, y compris des coûts accrus pour l'ajout de systèmes de gaines et de l'augmentation des dimensions du matériel exigée par les ingénieurs en mécanique. Il y a eu aussi des coûts supplémentaires liés à l'ajout de matériaux requis pour la construction du mur de la montagne une fois que le projet définitif fut connu et pour les travaux d'excavation en raison de la pauvreté imprévue du sol.

Les augmentations de coûts que le Musée a connues ont dépassé le fonds de prévoyance inclus dans le budget initial de l'édifice de base, ce qui a nécessité des modifications au budget. Le coût des besoins en matière d'élaboration et de conception des expositions en vue d'une ouverture en 2014 et les coûts supplémentaires liés à la fabrication et à l'aménagement ont également eu une incidence sur le budget global du projet.

Une évaluation des risques liés à toutes les facettes du projet qui restaient, notamment l'édifice de base, l'aménagement et les expositions, a été complétée et validée par l'entrepreneur responsable de l'édifice de base, les architectes, les ingénieurs et les concepteurs des expositions.

Compte tenu d'un fonds de prévoyance approprié, le budget total approuvé pour le projet a été révisé pour atteindre 351 millions de dollars. Comme précédemment mentionné, le budget révisé du projet ne comprend toujours pas les coûts pour compléter la galerie temporaire et le théâtre du Musée. Le Musée recherchera des occasions par le biais de partenariats avec le secteur privé pour compléter ces éléments.

La date d'achèvement substantiel de l'édifice de base est prévue pour décembre 2012, et l'aménagement des bureaux sera complété par la suite.

Bien que les contrôles rigoureux d'ingénierie de la valeur et les réductions dans tous les secteurs opérationnels non essentiels aient donné lieu à des efficacités mesurables et des économies de 12 millions de dollars, certains secteurs ont connu une hausse de coûts.

Le Musée continue à travailler en vue de l'ouverture en 2014 (tel qu'annoncée lors l'assemblée publique annuelle du Musée tenue au mois de décembre 2011) et il a par conséquent coordonné les plans du projet et des travaux.

À la fin de 2011-2012, le Musée avait dépensé 227,5 millions de dollars de coûts en immobilisations pour la conception, la construction de l'édifice et des expositions. Le Musée détient 31,5 millions de dollars en trésorerie affectée, équivalents de trésorerie et placements pour le projet d'immobilisations au 31 mars 2012.

Au 31 mars 2012, la construction de l'édifice était complétée à 80 p. cent et 100 p. cent des travaux de construction avaient fait l'objet de demandes de soumissions. En 2012-2013, l'aménagement, la fabrication et l'installation des expositions feront l'objet de demandes de soumissions.

PROJET DE CONSTRUCTION : GESTION DU RISQUE

Un projet d'investissement complexe et à grande échelle comporte une vaste gamme de risques qu'il faut gérer rigoureusement, y compris le risque de délai et de dépassement de coûts. Le Musée a déterminé les principaux risques éventuels susceptibles d'affecter le projet et établi des stratégies permettant d'y faire face. Ces mesures comprennent des plans visant notamment à réagir aux exigences de capital et aux risques découlant de l'échéancier du projet, à tenir compte de l'inflation et s'assurer que la complexité architecturale de l'édifice est pleinement respectée.

Le concept architectural du Musée est extrêmement complexe. Une équipe de projet, comprenant le personnel du MCDP, les architectes concepteur et exécutant, les experts-conseils et le gérant de construction, a été constituée au début du projet afin de gérer et surveiller tous les aspects du projet de construction, notamment les changements aux devis, les ajouts ou les retraites à l'étendue des travaux.

Un processus d'approvisionnement a été implanté, intégrant une aide à la conception qui fait en sorte que, contrairement au processus d'appel d'offres habituel, les sous-traitants sont appelés à contribuer à l'élaboration du concept dès l'étape de préparation des plans et devis du projet, injectant une précieuse expertise dans la conception des plans, la planification des travaux, l'échéancier, l'établissement des budgets (incluant la détermination de mesures de réduction de coûts) et les appels d'offres. Il s'agit donc d'un travail d'équipe entièrement centré sur la réalisation du projet. Cette approche a été utilisée avec succès pour les travaux de structure, de mécanique et d'électricité, ainsi que par le fournisseur de la surface extérieure vitrée. Le calendrier des travaux de construction exige aussi de porter une attention minutieuse aux échéanciers. Tout retard dans l'exécution d'une des étapes clés repoussera la date d'achèvement. Aussi, l'équipe de projet révisé constamment les plans et les échéanciers du projet de construction.

Rendu à cette étape de la construction, avec 100 p. cent des coûts qui ont fait l'objet de demandes de soumissions, le risque le plus important qui reste à trait aux ordres de modification causés par des conditions inconnues rencontrées durant la construction. Le recours continu à une approche d'équipe et le processus d'approvisionnement intégrant une aide à la conception intégrant les gens des principaux métiers sont censés atténuer ce risque.

Dans tous ces cas, le Musée a élaboré une stratégie de gestion du risque, et les membres du Conseil d'administration et du conseil exécutif du MCDP ont pris des mesures visant à :

- Déterminer les activités nécessaires pour atténuer ou éliminer l'incidence des risques;
- Continuer à surveiller et à faire le suivi de tous les risques identifiables;
- Élaborer des plans d'urgence permettant de faire face aux risques importants;
- Documenter et communiquer à l'équipe de projet, aux parties intéressées et aux décideurs tous les risques inhérents au projet.

Bien que le projet ait connu des hausses de coûts, la stratégie de gestion du risque a également engendré des économies et de façon générale, elle a permis que le projet progresse avec succès.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

en matière d'états financiers

La direction a préparé les états financiers inclus dans le présent rapport annuel conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et elle est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données qui y figurent. Ces états financiers comprennent des montants fondés nécessairement sur les estimations et le jugement de la direction. Les informations financières présentées ailleurs dans le rapport annuel concordent avec celles contenues dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités relatives à l'intégrité et à la fidélité des états financiers, la direction a conçu et maintient des documents comptables, des contrôles financiers et de gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion. Ces mesures visent à donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et contrôlés, et que les opérations sont conformes à la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements ainsi qu'à la Loi sur les musées et ses règlements et aux règlements administratifs de la Société.

Le Conseil d'administration a la responsabilité de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière d'information financière et de contrôle interne. Il confie cette tâche au Comité de vérification, composé de trois administrateurs de la Société. Le Comité de vérification rencontre la direction et l'auditeur externe indépendant afin d'examiner la façon avec laquelle les responsabilités relatives aux états financiers sont acquittées, ainsi que pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Le Comité de vérification a examiné les états financiers en compagnie de l'auditeur externe et les approuvés.

L'auditeur externe de la Société, soit le vérificateur général du Canada, audite les états financiers et en fait rapport au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles, qui est responsable envers le Parlement du Musée canadien pour les droits de la personne.



Stuart A. Murray
Le président-directeur général



Susanne Robertson, C.A.
Chef des opérations financières

Le 20 juin 2012



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée canadien des droits de la personne, qui comprennent les états de la situation financière au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, les états des résultats, les états de l'évolution de l'actif net et les états des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, et l'état des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2012, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mes audits. J'ai effectué mes audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus dans le cadre de mes audits sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée canadien des droits de la personne au 31 mars 2012, au 31 mars 2011 et au 1^{er} avril 2010, des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2012 et le 31 mars 2011, ainsi que de ses gains et pertes de réévaluation pour l'exercice clos le 31 mars 2012, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis, compte tenu de l'application rétroactive de l'adoption des nouvelles normes expliquée à la note 3 afférente aux états financiers, à l'exception de la modification de méthode comptable pour les instruments financiers et la conversion des devises, les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations du Musée canadien des droits de la personne dont j'ai eu connaissance au cours de mes audits des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les musées* ainsi qu'aux règlements administratifs du Musée canadien des droits de la personne.

Pour le vérificateur général du Canada,

A handwritten signature in blue ink, reading "Maurice Laplante".

Maurice Laplante, CA
vérificateur général adjoint

Le 20 juin 2012
Ottawa, Canada

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers de dollars)

	31 MARS 2012	31 MARS 2011	1 AVRIL 2010
Actif			
À court terme			
Trésorerie	4 972 \$	4 356 \$	737 \$
Tranche à court terme de la trésorerie affectée et des équivalents de trésorerie (note 4)	18 523	31 083	4 765
Tranche à court terme des placements affectés (note 4)	12 931	22 289	-
Créances (note 5)	1 358	1 496	522
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	226	231	143
Tranche à court terme du compte de dépôt des retenues (note 6)	9 884	4 114	1 155
	47 894	63 569	7 322
Trésorerie affectée et équivalents de trésorerie (note 4)	-	-	39 724
Placements affectés (note 4)	-	29 908	43 490
Compte de dépôt des retenues (note 6)	-	2 305	1 949
Immobilisations (note 7)			
En service	7 985	7 544	5 512
En construction	227 464	143 318	71 558
Total de l'actif	283 343 \$	246 644 \$	169 555 \$
Passif et actif net			
Passif à court terme			
Créditeurs et charges à payer (note 8)	11 166 \$	10 616 \$	5 571 \$
Tranche à court terme des retenues à payer (note 6)	9 884	4 114	1 155
	21 050	14 730	6 726
Apports reportés (note 10)	23 691	75 265	83 705
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 11)	230 470	145 883	72 091
Retenues à payer (note 6)	-	2 305	1 949
Avantages sociaux futurs (note 9)	193	153	98
	254 354	223 606	157 843
Actif net			
Non affecté	3 263	3 329	7
Investi en immobilisations (note 13)	4 979	4 979	4 979
Gains et pertes de réévaluation cumulés	(303)	-	-
	7 939	8 308	4 986
Obligations contractuelles et éventualités (notes 17 et 18)			
Total du passif et de l'actif net	283 343 \$	246 644 \$	169 555 \$

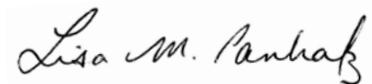
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le Conseil d'administration :

Eric Hughes
Le président par intérimaire
Le 20 juin 2012



Lisa Pankratz
La présidente du Comité de vérification



ÉTAT DES RÉSULTATS

(en milliers de dollars)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2012	2011
Produits		
Produits divers	61 \$	36 \$
Total des produits	61	36
Charges (tableau 1)		
Contenu et programmation du Musée	4 222	3 853
Édifice permanent et installations temporaires	1 571	1 218
Administration et gestion d'entreprise	5 128	5 264
Total des charges	10 921	10 335
Excédent des charges sur les produits avant les crédits parlementaires	(10 860)	(10 299)
Crédits parlementaires (note 12)	10 794	13 621
Excédent des (charges sur les produits) produits sur les charges après les crédits parlementaires	(66) \$	3 322 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

(en milliers de dollars)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS

2012

Gains et pertes de réévaluation cumulés au début de l'exercice	-	\$
Perte non réalisée cumulée reclassée des apports reportés	(498)	
Gains (pertes) non réalisés attribuables		
Au change	85	
Aux placements	(1 034)	
Montants reclassés à l'état des résultats		
Change	(6)	
Montants reclassés aux apports reportés		
Placements	1 150	
Perte de réévaluation nette de l'exercice	(303)	
Gains et pertes de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	(303)	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

(en milliers de dollars)

	Non affecté	Investi en immobilisations	Gains et pertes de réévaluation cumulés	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2010	7 \$	4 979 \$	- \$	4 986 \$
Excédent des produits sur les charges après les crédits parlementaires	3 322	-	-	3 322
Solde au 31 mars 2011	3 329	4 979	-	8 308
Excédent des charges sur les produits après les crédits parlementaires	(66)	-	-	(66)
Variation nette des gains et pertes de réévaluation cumulés	-	-	(303)	(303)
Solde au 31 mars 2012	3 263 \$	4 979 \$	(303) \$	7 939 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers de dollars)

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS	2012	2011
Activités de fonctionnement		
Rentrées de fonds – crédits parlementaires	10 438	\$ 13 129
Rentrées de fonds – produits divers	51	36
Sorties de fonds – employés et en leur nom	(5 590)	(5 011)
Sorties de fonds – fournisseurs	(5 017)	(4 547)
	(118)	3 607
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisition d'immobilisations en construction	(84 072)	(67 301)
Acquisition d'immobilisations en service	(237)	(2 302)
	(84 309)	(69 603)
Activités d'investissement		
Produit de la cession ou du remboursement de placements	52 003	84 173
Placements	(13 770)	(94 205)
Réévaluation de la devise américaine	80	(91)
	38 313	(10 123)
Activités de financement		
Crédit parlementaire pour l'acquisition d'immobilisations en service	921	2 302
Financement du gouvernement du Canada pour les immobilisations en construction et produits financiers connexes	11 564	40 865
Apports provenant de sources non gouvernementales pour les immobilisations en construction et produits financiers connexes	21 685	23 165
	34 170	66 332
Diminution de la trésorerie	(11 944)	(9 787)
Trésorerie au début de l'exercice		
Trésorerie pour le fonctionnement	4 356	737
Trésorerie affectée et équivalents de trésorerie	31 083	44 489
	35 439	45 226
Trésorerie à la fin de l'exercice		
Trésorerie pour le fonctionnement	4 972	4 356
Trésorerie affectée et équivalents de trésorerie	18 523	31 083
	23 495	\$ 35 439

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2012

(En milliers de dollars, sauf indication contraire)

1. POUVOIR ET MISSION :

Le Musée canadien pour les droits de la personne (la « Société ») a été constitué en vertu d'une modification de la *Loi sur les musées*, le 10 août 2008, à titre de société d'État, mentionnée à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. La Société n'est pas assujettie à l'impôt sur les bénéfices en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Le Musée canadien pour les droits de la personne, présentement en construction à Winnipeg, au Manitoba, a été le premier musée national situé hors de la région de la capitale nationale au moment de sa création et le premier à être construit à l'aide de financement en provenance d'autres paliers de gouvernement que le gouvernement du Canada. La province du Manitoba, la ville de Winnipeg et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne (les « Amis du MCDP »), qui représentent les donateurs du secteur privé, ont aussi financé le projet d'immobilisations (édifice et expositions). Une Entente définitive qui stipule les modalités de l'implication des diverses parties, notamment le transfert des terrains, a été signée par toutes les parties le 1^{er} février 2008. Le Musée canadien pour les droits de la personne rend des comptes au Parlement par l'entremise du ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles.

Sa mission, telle que définie dans la modification de la *Loi sur les musées*, est la suivante :

« explorer le thème des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue ».

Les activités de la Société se divisent en trois secteurs se renforçant mutuellement et travaillant de concert de manière à respecter tous les aspects de sa mission. Ces activités peuvent être décrites de la façon suivante :

Contenu et programmation du Musée :

Objectif : Que le contenu et la programmation du Musée soient objectifs, novateurs et accessibles, qu'ils défient la manière dont les gens pensent et réagissent envers les droits d'autrui, et qu'ils soient conçus par le truchement de la communauté et de sa mobilisation constante.

Édifice permanent et installations temporaires :

Objectif : Que tous les aspects du projet de construction de l'édifice soient gérés de façon avisée, transparente et responsable, en assurant la gérance de l'environnement et en recourant aux meilleures pratiques en matière de gestion de projet et de gestion des risques.

Administration et gestion d'entreprise :

Objectif : Que le Musée adopte des pratiques de gouvernance et d'administration avisées et efficaces permettant l'harmonisation des ressources avec les priorités et une reddition complète de comptes et une transparence à tous Canadiens et les Canadiennes; que le Musée recrute et maintienne les ressources humaines nécessaires autant pour le démarrage et qu'à long terme.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES :

a) Mode de présentation :

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux chapitres de la série 4200 des normes comptables pour le secteur public de l'ICCA pour les organismes sans but lucratif du secteur public, telles que publiées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). La Société applique la méthode du report des organismes sans but lucratif pour comptabiliser les apports. C'est la première fois que la Société établit ses états financiers annuels conformément aux normes comptables pour le secteur public; auparavant, elle les préparait conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR canadiens). La note 3 fournit des explications sur l'incidence de la transition des PCGR canadiens aux normes comptables pour le secteur public sur la situation et la performance financières.

Première application des normes comptables pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public :

Le chapitre SP 2125, Première application par des organismes publics, exige que les données financières comparatives soient présentées et que les normes comptables pour le secteur public soient appliquées rétroactivement à la date de clôture, soit le 31 mars 2012 pour la Société. Toutefois, SP 2125 prévoit certaines exemptions optionnelles et exceptions obligatoires pour les nouveaux adoptants.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE) :

a) Mode de présentation (suite) :

Voici les exemptions et exceptions applicables de SP 2125 qui ont été appliquées dans le cadre de la conversion des PCGR canadiens aux normes comptables pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public :

Exemptions optionnelles :

La Société n'a choisi aucune exemption optionnelle.

Exceptions obligatoires :

Estimations comptables

Les estimations que la Société a effectuées auparavant selon les PCGR canadiens n'ont pas été révisées lors de l'application des normes comptables pour le secteur public pour les organismes sans but lucratif du secteur public, sauf lorsqu'il a été nécessaire de refléter les différences dans les méthodes comptables. Par conséquent, la Société n'a pas utilisé de connaissances a posteriori pour réviser les estimations.

b) Actifs financiers et passifs financiers :

La trésorerie, les équivalents de trésorerie, les placements et le compte de dépôt des retenues sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Ces actifs financiers sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation à leur juste valeur déterminée par le cours acheteur prévalant à la date de clôture. Les ajustements de juste valeur des placements de la trésorerie affectée et non affectée sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Les achats de placements sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à la date de règlement.

Les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement encaissables, tels que des titres du marché monétaire, obligations gouvernementales ou bons du Trésor à court terme, titres négociables ou papier commercial. Les équivalents de trésorerie se distinguent des autres placements par leur existence à court terme; leur échéance est d'au plus 3 mois.

Les créances ainsi que les créditeurs et charges à payer sont classés comme prêts et créances dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement. Après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, ils sont évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, et toute variation de leur valeur est comptabilisée dans l'état des résultats.

c) Immobilisations :

Les immobilisations qui appartiennent à la Société sont évaluées au coût, moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, en fonction de la durée de vie utile des actifs, comme suit :

Actif	Vie utile
Améliorations locatives	Durée la plus courte du bail ou 5 ans
Mobilier et matériel	3 à 10 ans
Développement du site Web	2 à 5 ans
Matériel informatique et logiciels	3 à 5 ans

d) Avantages sociaux futurs :

i) Prestations de retraite :

Pratiquement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations pour défrayer le coût des services rendus au cours de l'exercice. En vertu de la législation actuelle, la Société n'a aucune obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires à l'égard des services passés ou des déficits de capitalisation du Régime. Par conséquent, les cotisations de la Société sont passées en charges au cours de l'exercice où les employés rendent les services et elles constituent son obligation totale en matière de prestations de retraite.

ii) Avantages pour congés de maladie :

La Société accorde aux employés des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le coût des obligations au titre des prestations constituées au regard des droits aux congés de maladie gagnés par les employés est déterminé selon la meilleure estimation de la direction en tenant compte d'hypothèses fondées sur des données démographiques relatives aux employés et l'utilisation des congés de maladie par les employés actifs.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE) :

d) Avantages sociaux futurs (suite) :

iii) Prestations de maternité et de paternité :

Les membres du personnel ont droit à des prestations de maternité et de paternité, tel que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût de ces prestations s'accumule au fur et à mesure que les employés rendent les services pour les gagner. La direction détermine l'obligation au titre des prestations constituées en recourant à une méthode fondée sur des hypothèses et les meilleures estimations des congés de maternité et de paternité anticipés.

e) Comptabilisation des produits :

i) Crédits parlementaires :

Le gouvernement du Canada fournit du financement à la Société au moyen de crédits parlementaires.

Les crédits parlementaires qui ne sont pas affectés à des fins déterminées sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au cours de l'exercice pour lequel ils sont approuvés.

Les crédits parlementaires qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisés en produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les produits financiers affectés sont comptabilisés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

ii) Aide d'autres instances gouvernementales :

Du financement peut être obtenu de diverses instances gouvernementales, autres que le gouvernement du Canada.

Le financement public non affecté est comptabilisé comme aide d'autres instances gouvernementales dans l'état des résultats lorsqu'il est reçu ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et sa perception est raisonnablement assurée.

L'aide d'autres instances gouvernementales qui est explicitement ou implicitement affectée à l'acquisition d'immobilisations amortissables

est reportée et comptabilisée à titre de produit selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

L'aide d'autres instances gouvernementales affectée à des fins déterminées est reportée dans l'état de la situation financière et comptabilisée à titre de produit dans l'état des résultats au cours de l'exercice où les dépenses correspondantes sont engagées.

Les produits financiers affectés sont comptabilisés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

iii) Dons :

Les dons comprennent les apports provenant d'entités non gouvernementales qui ne font pas partie du périmètre comptable du gouvernement fédéral, tels des particuliers, des fondations et des sociétés.

Les apports non affectés sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats au moment où ils sont reçus ou à recevoir, dans la mesure où la somme en question peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les dons qui sont explicitement ou implicitement affectés à l'acquisition d'immobilisations amortissables sont reportés et comptabilisés en produits selon la même méthode et sur les mêmes périodes que les immobilisations connexes acquises.

Les apports grevés d'affectations d'origine externe pour des fins déterminées sont reportés dans l'état de la situation financière et sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats dans l'exercice au cours duquel des dépenses connexes sont engagées.

Les produits financiers affectés sont comptabilisés en résultat dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dépenses correspondantes sont engagées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE) :

e) Comptabilisation des produits (suite) :

iv) Apports en nature :

Les apports en nature sont comptabilisés en produits dans l'état des résultats lorsqu'une juste valeur peut être déterminée de façon raisonnable et que les services et les biens sont utilisés dans le cours normal des activités et qu'ils auraient dû être achetés autrement. Les apports en nature relatifs à des immobilisations amortissables sont comptabilisés à titre d'apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature ayant trait à des immobilisations non amortissables sont comptabilisés comme actif net investi en immobilisations dans l'état de la situation financière.

Les apports en nature sont comptabilisés à la juste valeur du bien reçu.

f) Charges :

Les charges dans l'état des résultats sont réparties directement par attribut à chacune des activités décrites à la note 1.

g) Conversion des devises :

Les actifs et passifs monétaires libellés en dollars américains sont convertis en dollars canadiens au taux de change à la date de l'état de la situation financière. Les opérations libellées en dollars américains sont comptabilisées selon le cours du taux de change à midi à la date de paiement de la facture.

Les gains et pertes de change réalisés sont comptabilisés comme produits divers dans l'état des résultats.

Les gains et pertes de change non réalisés sur les actifs monétaires sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.

h) Les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne :

La Société et les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne sont apparentés en vertu de l'influence notable que la Société exerce sur les «Amis du MCDP». Ces derniers sont une entité juridique distincte, qui a pour mission de solliciter et d'obtenir des dons importants pour soutenir le

mandat de la Société et l'aider à concrétiser sa vision. Les états financiers des Amis du MCDP ont été audités, mais ils ne sont pas consolidés dans les états financiers de la Société.

i) Incertitude relative à la mesure :

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et des hypothèses affectant les montants d'actif et de passif à la date des états financiers et les montants des produits et des charges de l'exercice. Les charges à payer, les éventualités et la durée de vie utile des immobilisations sont les principaux éléments pour lesquels on doit recourir à des estimations. Les résultats réels pourraient donc différer de façon significative de ces estimations. Ces estimations sont examinées trimestriellement et les ajustements qui deviennent nécessaires sont comptabilisés dans les états financiers de la période au cours de laquelle ils deviennent connus.

3. CONVERSION AUX NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC :

Le 1^{er} avril 2011, la Société a appliqué les normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public. Les normes modifiées ont été appliquées rétroactivement et, par conséquent, les chiffres correspondants de 2011 ont été retraités. En outre, le 1^{er} avril 2011, la Société a appliqué par anticipation le chapitre SP 3450, Instruments financiers, et le chapitre SP 2601, Conversion des devises, sur une base prospective, sans retraitement des chiffres correspondants de 2011. Les principaux ajustements découlant de l'application des nouvelles normes comptables sont comme suit :

- a) Les immobilisations en construction représentent les coûts de construction de l'édifice du Musée et elles sont incluses dans la définition d'une immobilisation selon le chapitre SP 4230, Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif. Un ajustement a été apporté aux états financiers du 31 mars 2011 et du 1^{er} avril 2010 afin de reclasser la valeur comptable des actifs en construction de 143 318 \$ et 71 558 \$ respectivement dans les immobilisations en construction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

3. CONVERSION AUX NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC (SUITE) :

- b) Les autres éléments du résultat étendu ne sont pas comptabilisés selon les normes comptables pour le secteur public. Par conséquent, les autres éléments du résultat étendu et le résultat étendu ne sont plus présentés dans l'état des résultats de la Société. Les états financiers de l'exercice 2011 ont été ajustés pour reclasser comme apports reportés et actif net investi en immobilisations les montants constatés antérieurement comme autres éléments du résultat étendu.

En conséquence, le cumul des autres éléments du résultat étendu de 50 589 \$ présenté antérieurement au 31 mars 2011 (et le solde d'ouverture du cumul des autres éléments du résultat étendu de 73 570 \$) a été reclassé dans les apports reportés (45 610 \$) et l'actif net investi dans les immobilisations (4 979 \$). Le montant négatif de 22 981 \$ des autres éléments du résultat étendu comptabilisé antérieurement en 2011 a été repris.

- c) Les états financiers du 31 mars 2011 ont été ajustés pour reclasser les apports reportés afférents aux immobilisations de 29 655 \$ aux apports reportés et pour reclasser les crédits parlementaires reportés de 2 565 \$ aux apports reportés afférents aux immobilisations, afin de se conformer aux dispositions de présentation des normes comptables pour le secteur public.
- d) La Société a ajusté les états financiers de 2011 à l'égard de la comptabilisation des avantages sociaux futurs. L'ajustement portait plus particulièrement sur les différences de méthodes comptables suivantes :

i) Congés de maladie :

Auparavant, la Société n'était pas tenue de comptabiliser une obligation au titre des prestations constituées pour les avantages de congés de maladie parce que ceux-ci n'étaient pas acquis. Les normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public exigent qu'un passif et une charge soient comptabilisés pour les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées qui sont acquis ou qui s'accumulent dans l'exercice où les employés rendent service à la Société en contrepartie de ces avantages.

Un ajustement a été apporté aux états financiers du 31 mars 2011 en vue de comptabiliser un passif et une charge ayant trait aux droits de congés de maladie constitués.

ii) Congés de maternité et de paternité :

Les normes comptables canadiennes pour le secteur privé applicables aux organismes sans but lucratif du secteur public exigent qu'un passif et une charge soient comptabilisés pour les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées qui sont acquis ou qui s'accumulent dans l'exercice où les employés rendent service à la Société en contrepartie de ces avantages. Un ajustement a été apporté aux états financiers du 31 mars 2011 en vue de comptabiliser un passif et une charge ayant trait aux droits de congés de maternité et de paternité.

L'augmentation du passif pour les avantages sociaux futurs qui en a découlé au 1^{er} avril 2010 a été de 98 \$. Le passif pour les avantages sociaux futurs qui a été comptabilisé au 31 mars 2011 a été augmenté de 55 \$.

- e) Les gains et pertes de réévaluation sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation selon les normes comptables pour le secteur public. Tel que le prévoient les dispositions transitoires des chapitres SP 3450, Instruments financiers, et SP 2601, Conversion des devises, les états financiers du 31 mars 2011 n'ont pas été ajustés rétroactivement.

Les gains et pertes de réévaluation sont présentés conformément aux méthodes comptables appliquées par la Société au 1^{er} avril 2011.

- f) Les bénéfices non répartis sont présentés comme actif net selon les normes comptables pour le secteur public et classés comme actif net non affecté ou actif net investi en immobilisations. Les états financiers du 31 mars 2011 ont été ajustés pour reclasser les bénéfices non répartis au début et à la fin de l'exercice comme actif net non affecté et actif net investi en immobilisations.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

3. CONVERSION AUX NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC (SUITE) :

Rapprochement des états de la situation financière et des résultats du 31 mars 2011 :

	31 mars 2011 (Manuel de l'ICCA)	Ajustements	31 mars 2011 (Manuel du secteur public et chapitres de la série 4200)
État de la situation financière			
Actif			
Actifs en construction (a)	143 318	\$ (143 318)	\$ -
Immobilisations en construction (a)	-	143 318	143 318
Passif			
Apports reportés afférents aux immobilisations (c)	172 973	(27,090)	145,883
Crédits parlementaires reportés (c)	2 565	(2,565)	-
Apports reportés (b, c)	-	75,265	75,265
Avantages sociaux futurs au début de l'exercice (d)	-	98	98
Avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice (d)	-	153	153
Actif net			
Bénéfices non répartis (e)	3 482	(3 482)	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu (b)	50 589	(50 589)	-
Non affecté (e, d)	-	3 329	3 329
Investi en immobilisations (b, e)	-	4 979	4 979
	54 071	(45 763)	8 308
État des résultats			
Total des produits	13 657	-	13 657
Total des charges (d)	10 280	55	10 335
Autres éléments du résultat étendu (b)	(22 981)	22 981	-

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

3. CONVERSION AUX NORMES COMPTABLES POUR LE SECTEUR PUBLIC (SUITE) :

Rapprochement de l'État de la situation financière au 1^{er} avril 2010 :

	1 avril 2010 (Manuel de l'ICCA)	Ajustements	1 avril 2010 (Manuel du secteur public et chapitres de la série 4200)
État de la situation financière			
Actif			
Actifs en construction (a)	71 558 \$	(71 558) \$	- \$
Immobilisations en construction (a)	-	71 558	71 558
Passif			
Apports reportés afférents aux immobilisations (c)	86 673	(14 582)	72 091
Crédits parlementaires reportés (c)	532	(532)	-
Apports reportés (b, c)	-	83 705	83 705
Avantages sociaux futurs au début de l'exercice (d)	-	-	-
Avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice (d)	-	98	98
Actif net			
Bénéfices non répartis (e)	105	(105)	-
Cumul des autres éléments du résultat étendu (b)	73 570	(73 570)	-
Non affecté (e, d)	-	7	7
Investi en immobilisations (b, e)	-	4 979	4 979
	73 675	(68 689)	4 986

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

4. TRÉSORERIE AFFECTÉE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS :

La trésorerie affectée, les équivalents de trésorerie et les placements sont affectés au projet d'immobilisations et proviennent des apports reçus d'entités non gouvernementales, de l'aide d'autres instances gouvernementales et de crédits parlementaires.

31 mars	2012				2011	
	Coût	Pertes non réalisées	Intérêts à recevoir	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Trésorerie affectée	901 \$	(38) \$	- \$	863 \$	1 897 \$	1 897 \$
Équivalents de trésorerie						
Bons du trésor du gouvernement						
du Canada	4 635	-	18	4 653	8 847	8 862
Bons du Trésor provinciaux	11 768	-	11	11 779	18 210	18 227
Billets	1 227	-	1	1 228	2 096	2 097
Total partiel - Équivalents de trésorerie	17 630	-	30	17 660	29 153	29 186
Total partiel - Trésorerie équivalents de trésorerie	18 531	(38)	30	18 523	31 050	31 083
Placements						
Obligations du gouvernement						
du Canada	-	-	-	-	2 752	2 751
Obligations provinciales	-	-	-	-	7 436	7 266
Titres adossés à des crédits mobiliers	-	-	-	-	15 287	15 184
Obligations de sociétés	13 221	(290)	-	12 931	23 585	23 484
Titres adossés à des créances hypothécaires	-	-	-	-	3 545	3 512
Total partiel - Placements	13 221	(290)	-	12 931	52 605	52 197
	31 752 \$	(328) \$	30 \$	31 454 \$	83 655 \$	83 280 \$
Encaisse affectée et équivalents de trésorerie						
Tranche à court terme				18 523 \$		31 083 \$
Tranche à long terme				-		-
				18 523 \$		31 083 \$
Placements affectés						
Tranche à court terme				12 931 \$		22 289 \$
Tranche à long terme				-		29 908
				12 931 \$		52 197 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

4. TRÉSORERIE AFFECTÉE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS (SUITE) :

La variation de la trésorerie affectée, des équivalents de trésorerie et des placements comprend les éléments suivants :

Exercice terminé le 31 mars	2012		2011	
Solde au début de l'exercice	83 280	\$	87 979	\$
Ajouter les apports reçus au cours de l'exercice	30 160		62 130	
Variation des intérêts sur obligations reportés à recevoir	554		(675)	
Ajouter les produits financiers reportés	1 972		1 956	
Déduire la perte reportée sur les placements qui a été réalisée	(1 150)		(767)	
Ajouter le gain (la perte) non réalisé(e) sur la trésorerie	54		(91)	
Ajouter le gain (la perte) non réalisé(e) sur les placements	116		(357)	
Déduire les sommes utilisées pour l'achat d'immobilisations	(83 532)		(66 895)	
Solde à la fin de l'exercice	31 454	\$	83 280	\$

5. CRÉANCES :

31 mars	2012		2011	
Taxes remboursables	522	\$	558	\$
Apports à recevoir des Amis du MCDP	500		-	
Intérêts	157		711	
Crédits parlementaires	99		223	
Divers	80		4	
	1 358	\$	1 496	\$

La valeur comptable des créances de la Société équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

6. COMPTE DE DÉPÔT DES RETENUES :

Conformément au contrat de construction pour l'édifice du Musée et de la *Loi sur le privilège du constructeur* du Manitoba, la Société est tenue de retenir 7,5 pour cent des facturations proportionnelles. Ces montants sont assortis de restrictions de par leur nature et sont comptabilisés comme un actif et un passif. Les fonds affectés seront payés sur achèvement certifié des contrats de sous-traitance conformément à la *Loi sur le privilège du constructeur* du Manitoba. Le solde total en argent du compte de dépôt des retenues et du passif connexe au 31 mars 2012 s'élevait à 9,9 millions de dollars (31 mars 2011 – 6,4 millions), dont 9,9 millions (31 mars 2011 – 4,1 millions) est à court terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

7. IMMOBILISATIONS :

31 mars 2012

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Terrains	4 979	\$ -	\$ 4 979	\$
Matériel informatique et logiciels	3 124	213	2 911	
Améliorations locatives	563	536	27	
Mobilier et matériel	152	84	68	
Développement du site Web	70	70	-	
Total partiel – immobilisations en service	8 888	903	7 985	
Immobilisations en construction	227 464	-	227 464	
	236 352	\$ 903	\$ 235 449	\$

31 mars 2011

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	
Terrains	4 979	\$ -	\$ 4 979	\$
Matériel informatique et logiciels	2 272	38	2 234	
Améliorations locatives	510	324	186	
Mobilier et matériel	151	33	118	
Développement du site Web	70	43	27	
Total partiel – immobilisations en service	7 982	438	7 544	
Immobilisations en construction	143 318	-	143 318	
	151 300	\$ 438	\$ 150 862	\$

Le 15 avril 2009, la Société a acquis des terrains pour le projet du Musée de la ville de Winnipeg et de The Forks Renewal Corporation. La propriété de ces terrains retournera à la ville de Winnipeg et à The Forks Renewal Corporation si les terrains ne sont plus utilisés aux fins du Musée ou pour toute autre fin approuvée par ses propriétaires antérieurs. La direction de la Société estime que la parcelle riveraine du Musée devrait être évaluée à 4,9 millions de dollars plus les frais juridiques connexes selon les renseignements fournis par une évaluation du marché indépendante.

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 est 469 \$ (exercice terminé le 31 mars 2011 – 270 \$).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

7. IMMOBILISATIONS (SUITE) :

Les immobilisations en construction représentent les coûts pour la conception et la construction du projet d'immobilisations. Les immobilisations en construction se composent des coûts suivants engagés à ce jour :

31 mars	2012	2011
Conception et construction de l'édifice	219 732	\$ 137 825
Conception de l'exposition	7 732	5 493
	227 464	\$ 143 318

8. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER :

31 mars	2012	2011
Créditeurs – immobilisations en construction	8 788	\$ 8 743
Comptes fournisseurs	955	1 126
Créditeurs – employés	737	746
Créditeurs – immobilisations en service	686	1
	11 166	\$ 10 616

La valeur comptable des créditeurs et charges à payer équivaut à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS :

a) Prestations de retraite

Pratiquement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de retraite de la fonction publique (le « Régime »), un régime de retraite contributif à prestations définies, constitué en vertu d'une loi et parrainé par le gouvernement du Canada. Autant les employés que la Société doivent verser des cotisations. Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur en fonction d'un multiple de la cotisation exigée des employés. Le taux général de cotisation pour les employés en vigueur au 31 mars 2012 était de 6,2 % (31 mars 2011 – 5,8 %). Le total des cotisations de 581 \$ a été passé en charges de l'exercice terminé le 31 mars 2012 (exercice terminé le 31 mars 2011 – 567 \$).

Le gouvernement du Canada a l'obligation législative d'effectuer le versement des prestations dans le cadre du Régime. En règle générale, les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans à un taux annuel de 2 % pour le service ouvrant droit à pension, multiplié par la rémunération moyenne des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont coordonnées avec le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec et elles sont indexées à l'inflation.

b) Congés de maladie et prestations de maternité et de paternité

La Société accorde à ses employés des avantages pour congés de maladie qui s'accumulent, mais ne sont pas acquis. Le coût des obligations au titre des prestations constituées au regard des droits aux congés de maladie gagnés par les employés est déterminé selon la meilleure estimation de la direction en tenant compte d'hypothèses fondées sur des données démographiques relatives aux employés et l'utilisation des congés de maladie par les employés actifs.

La Société accorde aux membres de son personnel des prestations de maternité et de paternité, tel que le prévoient les contrats de travail et les conditions d'emploi. Le coût des obligations au titre des prestations constituées pour les droits aux prestations de maternité et de paternité gagnés par les membres du personnel est déterminé en recourant aux meilleures estimations de la direction.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE) :

Les informations relatives aux régimes, évaluées en fin d'exercice, sont comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Obligations au titre des indemnités et prestations constituées au début de l'exercice	153 \$	98 \$
Coût de l'exercice	125	169
Indemnités et prestations versées au cours de l'exercice	(85)	(114)
Obligations au titre des indemnités et prestations constituées à la fin de l'exercice	193 \$	153 \$

10. APPORTS REPORTÉS :

Les crédits parlementaires et les apports reçus d'entités gouvernementales et d'autres instances gouvernementales dont l'usage est affecté sont comptabilisés comme apports reportés et virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés pour le projet d'immobilisations.

Les apports reportés comptabilisés par la Société sont comme suit :

31 mars	2012	2011
Apports reportés provenant du gouvernement du Canada et affectés au projet d'immobilisations	9 961 \$	29 655 \$
Apports reportés provenant d'entités gouvernementales et d'autres instances gouvernementales et affectés au projet d'immobilisations	13 730	45 610
Apports reportés	23 691 \$	75 265 \$

Les variations du solde des apports reportés au cours de l'exercice ont été comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Solde au début de l'exercice	75 265 \$	83 705 \$
Ajouter les apports affectés reçus :		
Gouvernement du Canada	10 000	40 000
Sources non gouvernementales	20 660	22 158
Ajouter les produits financiers reportés	822	741
Pertes non réalisées cumulées reclassées à l'état des gains et pertes de réévaluation (note 3)	498	-
Déduire les montants virés aux apports reportés afférents aux immobilisations :		
Financement du gouvernement du Canada	(30 090)	(25 671)
Financement de la province du Manitoba	(14 967)	(12 146)
Financement de la ville de Winnipeg	(6 169)	(5 037)
Apports en capital des Amis du MCDP	(32 328)	(28 485)
Solde à la fin de l'exercice	23 691 \$	75 265 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

11. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS :

a) Les apports reportés afférents aux immobilisations se détaillent comme suit :

31 mars	2012	2011
Apports reportés pour les immobilisations en construction - gouvernement du Canada	93 097	\$ 62 445
Apports reportés pour du matériel amortissable - gouvernement du Canada	3 006	2 565
Apports reportés - province du Manitoba	41 356	26 389
Apports reportés - ville de Winnipeg	16 971	10 802
Apports reportés - Amis du MCDP	76 040	43 682
	230 470	\$ 145 883

i) *Gouvernement du Canada - crédits parlementaires*

Les apports reportés représentent la portion non amortie des crédits parlementaires provenant du gouvernement du Canada utilisés pour défrayer les coûts des immobilisations en construction et du matériel amortissables. Les apports reportés sont comptabilisés comme crédits parlementaires dans les produits selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

ii) *Aide d'autres instances gouvernementales*

Les apports reportés représentent la portion non amortie de l'aide provenant d'autres instances gouvernementales utilisée pour défrayer les coûts des immobilisations en construction. Les apports reportés sont comptabilisés comme apports dans les produits selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

iii) *Apports reportés (provenant de sources non gouvernementales)*

Les apports reportés (provenant de sources non gouvernementales) représentent la portion non amortie des apports utilisés pour défrayer les coûts des immobilisations en construction. Les apports reportés sont comptabilisés comme apports dans les produits selon la même méthode et sur la même période que les immobilisations corporelles correspondantes sont amorties.

b) Les variations des apports reportés afférents aux immobilisations sont comme suit :

Exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Solde au début de l'exercice	145 883	\$ 72 091
Apports publics :		
Financement du gouvernement du Canada viré des apports reportés	30 090	25 671
Autre aide du gouvernement du Canada	1 472	2 722
Aide d'autres instances gouvernementales :		
Financement de la province du Manitoba viré des apports reportés	14 967	12 146
Financement de la ville de Winnipeg viré des apports reportés	6 169	5 037
Apports non gouvernementaux		
Apports en capital des Amis du MCDP virés des apports reportés	32 328	28 486
Apports en capital en nature des Amis du MCDP	30	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations :		
Gouvernement du Canada	(469)	(270)
Solde à la fin de l'exercice	230 470	\$ 145 883

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

12. CRÉDITS PARLEMENTAIRES :

Exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Montant du Budget principal des dépenses pour les dépenses d'exploitation et en immobilisations	21 700 \$	15 850 \$
Report du Budget des dépenses pour la construction des immobilisations	(10 000)	-
Remboursement de charges liées au personnel	99	222
Montants utilisés pour l'achat d'immobilisations	(1 474)	(2 721)
Amortissement du financement reporté lié aux immobilisations corporelles - gouvernement du Canada	469	270
	10 794 \$	13 621 \$

13. ACTIF NET INVESTI EN IMMOBILISATIONS :

L'actif net investi en immobilisations se compose des terrains donnés par la ville de Winnipeg et The Forks Renewal Corporation comme suit :

31 mars	2012	2011
Immobilisations	235 449 \$	150 862 \$
Moins les montants financés par les apports reportés afférents aux immobilisations	(230 470)	(145 883)
	4 979 \$	4 979 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

14. LES AMIS DU MUSÉE CANADIEN POUR LES DROITS DE LA PERSONNE :

Les Amis du Musée canadien pour les droits de la personne Inc. (les « Amis du MCDP ») a été fondée par Israel Asper, O.C., O.M., Q.C., L.L.D. avec comme objectif d'agir à titre de promoteur de projet pour la création du Musée canadien pour les droits de la personne. Les Amis du MCDP ont été constitués en vertu de la Loi sur les corporations canadiennes le 21 mars 2002 et sont un organisme de bienfaisance enregistré en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu depuis le 18 septembre 2002. Bien que les Amis du MCDP soient une entité juridique distincte du Musée canadien pour les droits de la personne, les deux entités sont apparentées, car la Société exerce une influence notable sur ses activités, son financement et sa planification stratégique.

Actuellement, les Amis du MCDP réunissent des fonds provenant de particuliers, de fondations, d'instances gouvernementales et de sociétés afin d'aider le projet d'immobilisations de la Société. Les Amis du MCDP seront responsables de financer leurs propres dépenses d'exploitation au moyen de dons provenant du secteur privé et d'autres sources. Une fois l'édifice du Musée achevé, la Société leur offrira des locaux et des services, dont la sécurité, le service de conciergerie, le soutien pour les technologies de l'information et d'autres services et commodités pour des frais de 1,00 \$ par année. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2012, des frais indirects de soutien administratif de l'ordre de 0,1 million de dollars ont été engagés par la Société (aucun en 2011). Les apports que les Amis du MCDP versent à la Société sont comptabilisés comme apports reportés dans l'état de la situation financière et sont virés aux apports reportés afférents aux immobilisations au fur et à mesure que les fonds sont utilisés pour le projet d'immobilisations. À l'avenir, l'accent des collectes de fonds sera mis sur les besoins pour une dotation et le financement affecté et non affecté pour la programmation. Les apports des Amis du MCDP qui sont affectés à des fins déterminées seront reportés et comptabilisés en résultat au fur et à mesure que les dépenses connexes seront engagées. Les apports non affectés seront comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils seront reçus.

15. GESTION DES RISQUES FINANCIERS :

La Société est exposée aux risques suivants en raison de son utilisation d'instruments financiers : risque de crédit, risque de marché et risque de liquidité.

Le mandat du Comité de vérification précise qu'il doit s'assurer que la Société détermine ses risques les plus importants et que la direction en fasse le suivi et les contrôle. Le Conseil d'administration surveille les systèmes et pratiques de contrôle interne de la Société et voit à ce que ces mesures contribuent à l'évaluation et à l'atténuation des risques.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit représente le risque que la Société subisse une perte financière si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à ses obligations contractuelles. Un tel risque découle surtout de certains actifs financiers détenus par la Société sous forme de trésorerie affectée, d'équivalents de trésorerie et de placements ainsi que des créances.

Au 31 mars 2012, la valeur comptable de ces actifs représente l'exposition maximale de la Société au risque de crédit.

i) Créances :

L'exposition de la Société au risque de crédit associé aux créances est particulièrement influencée par le profil de ses débiteurs, ce qui comprend le risque découlant du type de débiteur. Le solde des créances de la Société au 31 mars 2012 se compose principalement de la TPS remboursable de la part du gouvernement du Canada et de fonds à recevoir des Amis du MCDP, et il est à court terme. Aucune provision pour créances douteuses n'a été comptabilisée par la Société au 31 mars 2012.

ii) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements :

La Société gère le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux placements en faisant affaire exclusivement avec des banques et des institutions financières réputées et en recourant à une politique de placement approuvée par le Conseil d'administration pour guider ses décisions d'investissement.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

15. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE) :

a) Risque de crédit (suite) :

ii) Trésorerie, équivalents de trésorerie et placements (suite) :

Les placements se limitent à des équivalents de trésorerie à court terme très liquides, émis par des gouvernements et leurs organismes ou des sociétés, dont le terme est d'au plus un an ou à des placements en instruments à taux fixe pour un terme excédant un an. Ces titres doivent être libellés en dollars canadiens et mériter les cotes suivantes des services de notation de Dominion Bond Rating Service, Standard & Poor's ou d'une autre agence de notation reconnue :

Les équivalents de trésorerie doivent obtenir les cotes de notation R-1 faible ou A1 faible ou l'équivalent.

Les obligations d'État doivent être cotées A ou mieux.

Les obligations de sociétés doivent être cotées AA faible ou mieux.

Aucune portion du portefeuille ne peut être investie en actions, options, contrats à terme standardisés ou produits dérivés.

b) Risque de marché :

Le risque de marché représente le risque des variations des prix du marché, tels que les taux de change ou les taux d'intérêt, qui peuvent influencer sur les résultats de la Société ou la valeur des instruments financiers qu'elle détient. Le but de la gestion du risque de marché est de contrôler l'exposition aux risques du marché à l'intérieur de paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

i) Risque de taux de change :

Les actifs et les passifs financiers de la Société sont libellés en dollars canadiens, soit l'unité monétaire de fonctionnement de la Société. Le risque de taux de change peut survenir dans le cadre de certains contrats liés au projet d'immobilisations, qui peuvent être libellés notamment en dollars américains. Au 31 mars 2012, la Société n'avait aucun risque de taux de change important.

La Société a acheté des dollars américains au cours de l'exercice afin d'atténuer le risque de taux de change associé aux contrats libellés dans cette devise.

Bien que la direction surveille étroitement l'exposition à de telles fluctuations, elle n'utilise pas de stratégie externe de couverture pour contrer les fluctuations des devises. Néanmoins, l'effet des fluctuations des devises sur les états financiers est minime.

ii) Risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt se veut le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie d'un instrument financier puissent fluctuer en raison de variations des taux d'intérêt du marché.

Les actifs financiers et les passifs financiers dont les taux d'intérêt sont variables exposent la Société au risque de taux d'intérêt pour les flux de trésorerie. La trésorerie affectée, les équivalents de trésorerie et les placements de la Société se composent essentiellement d'effets à court terme fortement liquides et à taux d'intérêt fixe. La Société ne détient aucun instrument de créance au 31 mars 2012.

La Société gère le risque de taux d'intérêt en conservant un panier de placements hautement liquides. La Société a engagé un gestionnaire de placement au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011 afin de mieux gérer le risque de taux d'intérêt.

c) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne puisse faire face à ses obligations financières lorsqu'elles se présentent.

La Société gère le risque de liquidité en surveillant constamment les flux de trésorerie réels et prévus provenant de l'exploitation ainsi que les activités de placement et de financement prévues de manière à s'assurer autant que possible d'avoir toujours suffisamment de liquidités pour faire face à ses obligations en temps opportun, tant dans des conditions normales qu'en période difficile, tout en évitant d'encourir des pertes inacceptables ou de risquer de ternir sa réputation.

Au 31 mars 2012, la Société affichait un solde de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de 23,5 millions de dollars (31 mars 2011 – 35,4 millions) et la tranche à court terme du compte de dépôt des retenues s'élevait à 9,9 millions (31 mars 2011 – 4,1 millions).

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

15. GESTION DES RISQUES FINANCIERS (SUITE) :

c) Risque de liquidité (suite) :

Au 31 mars 2012, la Société estime les échéances de ses obligations financières comme suit :

Créditeurs et charges à payer 11,2 millions de dollars	Échéance de moins d'un an
Tranche à court terme du compte de dépôt des retenues 9,9 millions de dollars	Échéance de moins d'un an
Avantages sociaux futurs 0,2 million de dollars	Échéance de plus d'un an

d) Hiérarchie de mesure de la juste valeur :

Tous les instruments financiers doivent être classés selon l'importance des données utilisées dans la mesure de la juste valeur. La hiérarchie de juste valeur priorise les techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur d'un instrument financier selon que les données de ces techniques sont observables ou non observables :

- i) *Niveau 1* – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 1 quand leur évaluation peut être déterminée à partir de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- ii) *Niveau 2* – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 2 lorsqu'ils sont évalués à partir de prix cotés pour des actifs et des passifs identiques, de prix cotés sur des marchés inactifs ou de modèles utilisant des données observables.
- iii) *Niveau 3* – Les instruments financiers sont considérés de Niveau 3 lorsqu'ils sont évalués à l'aide de modèles d'évaluation, de méthodes d'actualisation des flux de trésorerie ou de techniques similaires et qu'au moins une hypothèse ou donnée importante du modèle est non observable.

Tous les actifs et passifs financiers de la Société sont considérés de Niveau 1 – prix cotés (sans ajustement) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires. Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS :

La Société est liée aux Amis du Musée canadien pour les droits de la personne Inc. (comme mentionné à la note 14) et à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Elle transige avec ces entités dans le cours normal de ses activités.

Ces opérations sont évaluées à la juste valeur, soit le montant de la contrepartie fixée et acceptée par les parties apparentées. La Société a engagé des charges totalisant 1,2 million de dollars pour des frais de personnel et les installations et elle a comptabilisé des produits d'exploitation de 10,8 millions pour les crédits parlementaires provenant d'apparentés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2012 (exercice terminé le 31 mars 2011 – 1,0 million et 13,6 millions respectivement).

La Société a engagé des charges s'élevant à 1,4 million de dollars en frais de personnel pour le Conseil d'administration et les hauts dirigeants pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (exercice terminé le 31 mars 2011 – 1,4 million). Ces opérations ont été comptabilisées à la juste valeur.

Au 31 mars 2012, la Société avait comptabilisé les sommes suivantes dans son état de la situation financière en matière d'opérations avec des apparentés :

31 mars	2012	2011
Créances	1 123 \$	792 \$
Charges payées d'avance et autres éléments d'actif	25	25
Trésorerie affectée et équivalents de trésorerie	4 653	11 613
Créditeurs et charges à payer	143	68
Apports reportés	23 691	54 507
Apports reportés afférents aux immobilisations	172 143	108 692

La Société a comptabilisé des apports en numéraire pour le projet d'immobilisations provenant d'apparentés au montant de 30,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 (exercice terminé le 31 mars 2011 – 62,1 millions). Ces montants sont inclus dans les apports reportés et les apports reportés afférents aux immobilisations dans l'état de la situation financière.

Au 31 mars 2012, il n'y avait aucune obligation contractuelle avec des apparentés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES (SUITE)

17. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES :

Au 31 mars 2012, la Société avait signé des contrats à long terme pour du matériel et des services, dont la valeur résiduelle s'établissait à 1,5 million de dollars (2011 - 1,7 million). À la même date, la Société avait également conclu des contrats à long terme pour 261,1 millions de dollars (2011 - 235,4 millions) pour des services de construction dans le cadre du projet d'immobilisations, dont 45,4 millions (2011 - 98,5 millions) restent à engager. L'achèvement de l'édifice de base est prévu pour 2012.

Les versements minimaux à venir pour l'ensemble des contrats de construction et ceux liés à l'exploitation sont les suivants :

2012-2013	46 209 \$
2013-2014	602
2014-2015	81
2015-2016	36
2016-2017	-
	46 928 \$

18. ÉVENTUALITÉS :

Dans le cours normal de ses activités, la Société peut être exposée à diverses réclamations ou poursuites en justice. Certaines de ces obligations éventuelles peuvent se concrétiser si un ou plusieurs événements futurs se produisent ou manquent de se produire. En fonction de la probabilité qu'un ou plusieurs de ces événements se produisent ou non, et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être faite, un passif et une charge sont comptabilisés dans les états financiers de la Société.

Il n'y a aucune réclamation en cours contre la Société et aucun montant n'a été inscrit dans l'état de la situation financière à cet égard au 31 mars 2012.

19. CHIFFRES CORRESPONDANTS :

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée au cours de l'exercice considéré.

Tableau 1 - Charges

Exercice terminé le 31 mars	2012	2011
Frais de personnel	5 620 \$	5 384 \$
Services professionnels et spéciaux	1 718	1 242
Fournitures de bureau et administration	777	830
Installations	688	548
Marketing et promotion	601	621
Conception du contenu des expositions	562	677
Amortissement des immobilisations	469	270
Déplacements	257	519
Matériel informatique et mobilier	229	244
Total des charges	10 921 \$	10 335 \$

